CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

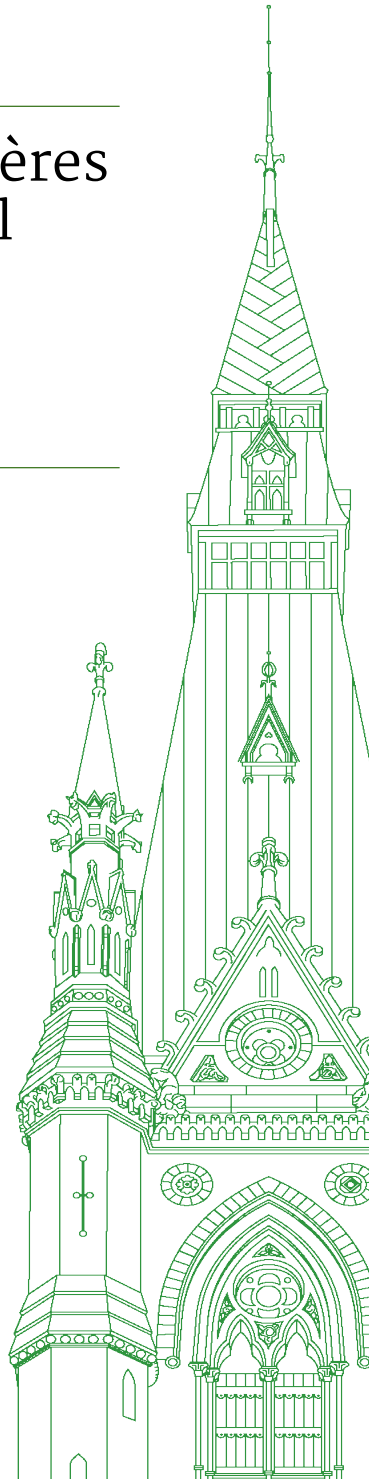
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 046

Le lundi 26 octobre 2026



Président : Ahmed Hussen

Comité permanent des affaires étrangères et du développement international

Le lundi 26 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (L'hon. Ahmed Hussen (York-Sud—Weston—Etobicoke, Lib.)): La séance est ouverte. Bienvenue à la réunion numéro 46 du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 21 octobre 2026, le Comité se réunit pour étudier l'efficacité des institutions internationales.

La réunion se déroule en format hybride, conformément au Règlement. Les députés y participent en personne et à distance au moyen de l'application Zoom.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui seront avec nous pendant la première heure. Nous accueillons, à titre personnel, M. Adam Chapnick, professeur d'études de la défense au Collège militaire royal, qui comparaît par vidéoconférence; Mme Sarah-Myriam Martin-Brûlé, professeure titulaire à l'Université Bishop's, qui est ici en personne; et Mme Jennifer M. Welsh, directrice de l'École de politiques publiques Max Bell et professeure distinguée James-McGill à l'Université McGill, qui se joint à nous aujourd'hui par vidéoconférence.

Un temps de parole maximal de cinq minutes sera accordé pour votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions des membres du Comité.

J'invite maintenant Mme Martin-Brûlé à prendre la parole pour un maximum de cinq minutes.

Merci.

[*Français*]

Sarah-Myriam Martin-Brûlé (professeure titulaire, Université Bishop's, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de cette invitation à contribuer à vos travaux sur l'efficacité des institutions internationales et sur le rôle du Canada dans le renforcement de celles-ci.

Depuis plus de 20 ans, mes recherches sur les opérations de la paix de l'Organisation des Nations unies, ou ONU, notamment sur le continent africain, que ce soit au Mali, en République démocratique du Congo, en Centrafrique ou au Soudan du Sud, pour ne nommer que ces endroits, m'ont permis de constater les écarts qui peuvent exister entre les décisions prises à New York et les effets sur le terrain.

Pour renforcer l'efficacité des institutions internationales, le Canada doit miser sur ses forces, soit la qualité de ses professionnels et leur expertise et, surtout, sa capacité de peser sur les décisions là où s'élaborent les normes internationales.

Le Canada possède des atouts considérables.

D'abord, il y a le professionnalisme de ses diplomates, de ses militaires, de ses policiers et de ses experts, en plus de ses compétences en matière d'égalité des genres, de protection des civils, de diversité et de sécurité climatique.

Ensuite, en Afrique, où se déroulent la plupart des opérations de la paix de l'ONU, le Canada bénéficie d'un positionnement historique distinct de celui des autres puissances européennes. Cette particularité, conjuguée à une sensibilité aux héritages historiques et aux réalités locales, peut faciliter la communication, favoriser les relations de confiance et ouvrir la voie aux partenariats durables.

Enfin, un avantage stratégique trop souvent sous-estimé, que j'ai récemment souligné dans une lettre d'opinion publiée dans *La Presse*, est notre bilinguisme français-anglais, qui est à la fois un atout culturel et une capacité opérationnelle et diplomatique. Il permet de relier des communautés militaires et diplomatiques, de faciliter la circulation de l'information et, surtout, de construire des relations de confiance. C'est pourquoi des petits déploiements peuvent avoir une influence qui dépasse largement leur taille. Quelques officiers canadiens intégrés à une mission peuvent jouer un rôle de liaison, contribuer aux décisions et entretenir des réseaux institutionnels précieux. C'est donc une forme de puissance douce en uniforme.

Le retrait de plusieurs missions internationales annoncé par le gouvernement canadien en juillet pose une question fondamentale: au-delà des économies réalisées, mesure-t-on suffisamment la valeur des relations, des connaissances et de l'influence institutionnelle que le Canada risque de perdre?

En ce qui concerne l'influence normative, j'aimerais souligner l'impact d'initiatives comme l'Initiative Elsie, qui illustrent comment le Canada peut contribuer à transformer des institutions internationales. L'Initiative Elsie a été lancée en 2017. Elle vise à accroître la participation importante des femmes militaires et des policières aux opérations de la paix par l'entremise de trois leviers — sur lesquels je pourrais revenir —, notamment la mise en place d'un fonds et la mise en œuvre de méthodes institutionnelles d'analyse. À l'échelle de l'ONU, la mise en œuvre de l'Initiative Elsie a fait que, parmi les officiers d'état-major et les observateurs militaires, la proportion de femmes est passée de 11 % en 2018 à 23 % en 2025. Ce progrès est collectif. Il ne pourrait être exclusivement attribué à Elsie, mais la leçon est essentielle: grâce à Elsie, le Canada ne s'est pas contenté de financer le changement; il a contribué à modifier les règles qui le rendent possible.

C'est ma principale recommandation: le Canada devrait se doter d'une stratégie d'influence normative internationale pensée, planifiée et coordonnée à l'échelle du gouvernement.

Au-delà de notre participation aux institutions internationales, il faut cerner délibérément les instances où se définissent les règles, y mobiliser notre expertise de manière concertée et inscrire notre action sur la durée. L'influence doit être préparée, construite, évaluée et entretenue. Je pense à plusieurs instances qui élaborent ces règles normatives, que ce soit le Comité des 34, le Groupe de travail sur l'équipement appartenant aux contingents, les services spécialisés du Département des opérations de paix ou la Cinquième Commission. En bref, ce sont des instances qui illustrent différentes dimensions de l'influence internationale et qui peuvent aider le Canada à définir les règles, à les traduire en pratique, à financer leur application et à orienter ces politiques.

Pour ce faire, le Canada possède un territoire immense et une population relativement modeste, mais je pense que faire de l'expertise canadienne un levier intentionnel d'influence internationale devrait être une priorité. Notre influence internationale ne peut reposer sur le nombre de personnes déployées. Elle doit s'appuyer sur la qualité de nos professionnels, sur leurs compétences et sur notre capacité à les mobiliser aux endroits stratégiques.

Plusieurs de nos partenaires ont des approches intéressantes, que ce soit l'Allemagne, qui dispose du Zentrum für Internationale Friedenseinsätze, ou ZIF — sur lequel je pourrais revenir s'il y a une période de questions —, la Suède, qui s'appuie sur la Folke Bernadotte Academy, ou encore la Suisse, qui dispose également d'un bassin spécialisé d'experts civils mobilisables auprès des organisations internationales. Le Canada pourrait s'inspirer de ces approches en mettant davantage son expertise, notamment bilingue, au service du renforcement des capacités des autres pays contributeurs.

● (1105)

Nous disposons déjà de mécanismes comparables, notamment les programmes de jeunes professionnels et CANADEM, mais nous devons mieux les coordonner, développer la relève et soutenir les carrières internationales sur la durée.

Cela signifie aussi qu'il faut agir plus stratégiquement en amont des recrutements internationaux, identifier les fonctions prioritaires, repérer les possibilités de détachement et les concours, informer les candidats canadiens, les préparer aux processus de sélection et leur offrir un accompagnement professionnel et linguistique.

Je terminerai mon intervention sur six recommandations principales.

Premièrement, il faudrait définir nos priorités. L'influence doit être intentionnelle, et non le simple résultat de notre présence.

Deuxièmement, il faudrait coordonner notre expertise en constituant des équipes interministérielles associant diplomates, militaires, policiers, experts techniques et chercheurs afin de préparer nos propositions, de construire des coalitions et de peser davantage sur les négociations internationales.

Troisièmement, il faudrait développer notre relève internationale en renforçant les programmes de jeunes professionnels, les détachements et l'accompagnement des candidatures canadiennes aux postes clés des organisations internationales.

Quatrièmement, il faudrait faire des compétences linguistiques un investissement stratégique en développant le bilinguisme et les compétences interculturelles de nos professionnels en les reconnaissant comme des capacités essentielles à la coopération, à la confiance et à l'influence internationale.

Cinquièmement, il faudrait reconnaître la valeur stratégique de nos petits déploiements. Avant de réduire ou de retirer une présence canadienne, il faudrait évaluer non seulement son coût, mais aussi sa contribution opérationnelle, diplomatique et institutionnelle, ainsi que les conséquences possibles de son retrait.

Sixièmement, il faudrait mesurer notre influence plutôt que notre seule présence en présentant annuellement au Parlement un bilan permettant de répondre à trois questions: quelles normes le Canada a-t-il contribué à façonner; quelles pratiques ont changé; et quels résultats concrets ces changements ont-ils permis d'obtenir?

Pour une puissance moyenne comme le Canada, les relations de confiance, les compétences linguistiques, l'expertise de ses professionnels et sa présence institutionnelle sont des capacités stratégiques. L'Initiative Elsie démontre qu'en combinant recherche, expertise, diplomatie et financement ciblé, le Canada peut contribuer à transformer non seulement les pratiques, mais aussi les règles qui les encadrent.

Notre influence ne dépend pas uniquement du nombre de personnes que nous déployons ou des sommes que nous investissons; elle dépend de notre capacité à mobiliser nos atouts au bon endroit, au bon moment et sur la durée. Le Canada n'a pas besoin d'être présent partout pour exercer une influence importante, mais il doit être présent là où ça compte…

[*Traduction*]

Le président: Pardonnez-moi. Nous avons largement dépassé le temps prévu.

[*Français*]

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

J'invite maintenant M. Chapnick à prendre la parole pour un maximum de cinq minutes.

Adam Chapnick (professeur, Études de la défense, Collège des Forces canadiennes, à titre personnel): Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Comité. C'est un honneur de contribuer aux travaux de cette instance essentielle de notre démocratie libérale. Je commencerai par un rappel du contexte historique, puis je terminerai par une recommandation concernant la politique à adopter.

La fin de la Seconde Guerre mondiale a donné naissance à une série d'organisations internationales…

Le président: Monsieur Chapnick, un instant, s'il vous plaît. Certains membres ne vous entendent pas. Nous allons régler ce problème technique.

● (1110)

Adam Chapnick: D'accord. Aucun problème.

M'entendez-vous maintenant?

Le président: Oui, tout à fait. Allez-y.

Adam Chapnick: Je vais reprendre depuis le début.

Encore une fois, je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Comité. C'est un honneur de contribuer aux travaux de cette instance essentielle de notre démocratie libérale. Je commencerai par un rappel du contexte historique, puis je terminerai par une recommandation concernant la politique à adopter.

La fin de la Seconde Guerre mondiale a donné naissance à une série d'organisations et d'institutions internationales qui existent encore aujourd'hui. À l'époque, l'objectif était double. Les institutions de sécurité internationale, au premier rang desquelles figurait le Conseil de sécurité des Nations unies, devaient empêcher une troisième guerre mondiale. Les institutions économiques internationales — le Fonds monétaire international, ou FMI, la Banque mondiale et l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ou GATT, devenu par la suite l'Organisation mondiale du commerce — avaient toutes pour objectif de favoriser la libéralisation du commerce au sein d'un système fondé sur des règles, supervisé, dans les faits, par les principales démocraties libérales occidentales.

Ce système de gouvernance mondiale correspondait parfaitement aux intérêts nationaux du Canada. Non seulement nous avions participé à la conception de ces institutions, mais trois de nos plus proches alliés disposaient d'un droit de veto au Conseil de sécurité. Le Canada et d'autres pays riches avaient un poids démesuré dans les votes au FMI et à la Banque mondiale. Le GATT favorisait le libre-échange dans un ordre libéral fondé sur des règles, deux idées d'une importance capitale pour une puissance moyenne tributaire du commerce comme le Canada.

Pour résumer ce rappel historique, le système de gouvernance mondiale qui a vu le jour après la Seconde Guerre mondiale a été délibérément et intentionnellement bâti par le Canada et ses alliés occidentaux pour leur bénéfice mutuel. Ce système n'a jamais fonctionné exactement comme on l'avait envisagé. Son efficacité a fluctué, le plus souvent à la baisse, largement en fonction de l'intérêt des grandes puissances — notamment les États-Unis, la Russie et la Chine — à faire fonctionner ces institutions.

Aujourd'hui, alors que les États-Unis se replient sur eux-mêmes, que la Russie viole quotidiennement et de façon inexcusable la souveraineté de l'Ukraine et que la Chine exerce régulièrement une coercition économique pour arriver à ses fins dans le monde, une grande partie de ce système de gouvernance mondiale est désorganisée. Les Nations unies ont été marginalisées par le droit de veto des grandes puissances. L'Organe d'appel de l'Organisation mondiale du commerce ne peut pas fonctionner, parce que les administrations démocrates et républicaines ont empêché la nomination d'un nombre suffisant de juges pour atteindre le quorum.

Dans ce contexte, trois options s'offrent au Canada. Ce que le premier ministre Mark Carney appelle la « géométrie variable » est une approche selon laquelle, puisque le système ne fonctionne plus, le Canada devrait le contourner. Ottawa devrait former « différentes coalitions pour différents enjeux, en fonction de valeurs et d'intérêts communs ». Il devrait mettre en place un réseau d'alliances et d'institutions économiques et de sécurité de portée limitée pour pallier les défaillances des institutions universelles.

C'est une approche pratique et pragmatique, mais en détournant son attention du système des Nations unies, Ottawa permet à Pékin d'accroître plus facilement son influence et, à terme, de reconstruire ce système en le dépouillant de ses orientations démocratiques libérales.

Une autre option consisterait pour Ottawa à jouer un rôle de premier plan dans la réforme des institutions. Puisque le Canada tire des avantages disproportionnés d'un système universel qui privilégie les idéaux démocratiques libéraux, un engagement résolu en faveur de la réforme serait compréhensible. Cependant, Ottawa est loin d'être assez puissant pour remédier seul au dysfonctionnement actuel des institutions, et les ressources qu'il consacre à la réforme ne peuvent pas servir à renforcer la résilience nationale.

Il existe, selon moi, une voie médiane. Le Canada doit nouer de nouvelles relations et de nouvelles alliances pour pallier l'échec des anciennes. Il ne peut pas compter sur les Nations unies pour assurer sa sécurité ni sur l'Organisation mondiale du commerce pour protéger ses intérêts économiques, mais il doit aussi continuer de participer au système international traditionnel, aussi imparfait ou dysfonctionnel soit-il. L'histoire laisse penser que le chaos actuel finira par s'atténuer, au moins dans une certaine mesure. Lorsque cela arrivera, nous devrons nous assurer que le système de gouvernance mondiale auquel nous reviendrons n'aura pas été infiltré et compromis par les Chinois.

En somme, les institutions internationales ne sont pas au mieux de leur forme aujourd'hui. Le Canada n'a d'autre choix que de chercher des solutions de rechange, mais il doit aussi protéger les institutions défaillantes contre une prise de contrôle hostile.

Merci.

Le président: Merci beaucoup pour votre déclaration.

J'invite maintenant Mme Welsh à prendre la parole.

Jennifer Welsh (directrice de l'École de politiques publiques Max Bell et professeure distinguée James-McGill, Université McGill, à titre personnel): Bonjour.

C'est un honneur pour moi de me joindre à vous et au Comité ce matin afin de contribuer à vos délibérations, qui portent, si j'ai bien compris, sur l'efficacité des institutions internationales.

Je veux commencer par rappeler à tout le monde ce que sont les institutions internationales. Il s'agit, tout simplement, de dispositifs qui structurent la coopération entre États souverains en établissant des règles, des procédures et des attentes quant aux interactions entre les États. Ces dispositifs présentent différents degrés de formalisation, allant d'ententes et de normes informelles, comme l'institution de l'immunité diplomatique, à des organisations internationales formelles, comme l'ONU, dotées de règles, d'organes administratifs et de mécanismes décisionnels établis.

Les institutions internationales ne se substituent pas nécessairement à la souveraineté des États et elles ne fonctionnent pas forcément indépendamment des intérêts des États. Elles créent des cadres structurés dans lesquels les États poursuivent leurs objectifs et gèrent leurs interactions, même au fil du temps, lorsque les gouvernements changent.

Pourquoi ces institutions sont-elles importantes pour le Canada? M. Chapnick a évoqué cet argument. Comme notre prospérité et notre sécurité dépendent fondamentalement du contexte mondial et institutionnel général, nous avons eu un intérêt particulier à bâtir et à maintenir une architecture institutionnelle mondiale qui nous permettra d'atteindre nos objectifs tant en matière de sécurité que sur le plan économique. Ces réalités nous ont amenés à compter sur la coopération internationale.

Je tiens à souligner au Comité que cette démarche ne relève ni de la naïveté ni d'un idéalisme béat. Elle a été essentielle à notre réussite comme pays. Puisque le Canada n'est pas une grande puissance, il a toujours intérêt à ce que les règles encadrant ces formes de coopération internationale reflètent les préoccupations du plus grand nombre plutôt que celles d'une poignée de puissants, limitent la capacité des forts à contraindre les faibles et prévoient des mécanismes de règlement des différends équitables, transparents et fondés sur des règles.

Aujourd'hui, le système multilatéral se fracture en raison des intérêts contradictoires des grandes puissances, du manque de leadership des principaux acteurs tant à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale, de certaines faiblesses dans la conception des institutions et l'application de leurs règles, ainsi que de la sous-représentation persistante d'États et d'acteurs non étatiques importants.

La dernière décennie a fait ressortir une vérité dérangeante: des rouages essentiels du système multilatéral mondial grincent et risquent même, dans certains cas, de devenir obsolètes. À cela s'ajoutent des questions sur la légitimité d'une architecture établie après 1945 qui ne reflète pas adéquatement le pouvoir et l'influence croissants des États non occidentaux, ainsi qu'un ressentiment latent à l'égard de la manière prétendument sélective dont les États occidentaux appliquent les normes fondamentales associées à cette architecture.

Face à la fragmentation du système multilatéral, le Canada pourrait adopter une approche plus transactionnelle des relations internationales. Nous en voyons certains signes dans l'approche du gouvernement actuel, surtout en matière de commerce international. Comme je l'ai dit plus tôt, deux réalités canadiennes — notre puissance relative et l'ouverture sur le monde de notre économie et de notre société — exigent un engagement soutenu envers le multilatéralisme.

La grande question stratégique qui se pose alors au Canada est de savoir s'il veut maintenir le système ou le renouveler. Renouveler le système exige des efforts plus proactifs pour que le multilatéralisme reflète mieux l'évolution des rapports de force et les nouveaux défis mondiaux, notamment par la création de nouvelles structures et de nouveaux processus, au besoin en dehors des cadres institutionnels bien établis. Bref, il s'agit toujours d'un ordre fondé sur des règles parmi d'autres possibles, et pas nécessairement de l'ordre unique auquel nous nous sommes tous habitués.

Il y a toutefois deux mises en garde à faire.

Premièrement, la géométrie variable doit être plus qu'un slogan. Elle doit reposer sur une réflexion approfondie sur les domaines et les moyens qui permettent de former des coalitions efficaces, de manière à compléter et à améliorer ce que j'appellerais l'architecture dont nous avons hérité, plutôt qu'à la fragiliser.

Deuxièmement, nous devons être prudents quant à la façon dont nous évaluons l'efficacité des institutions internationales et aux critères que nous utilisons. Faire de ces institutions des boucs émissaires est devenu une pratique courante chez les politiciens populistes du monde entier qui veulent se décharger de leurs responsabilités. Rejetons sur l'Organisation mondiale de la santé la responsabilité de tous les problèmes liés à la COVID-19. Rejetons sur l'Organisation mondiale du commerce la responsabilité des pertes d'emplois dans les régions centrales des États-Unis. Rappelons-nous que les institutions internationales sont créées par les États. Elles ne se situent ni au-dessus ni en dehors d'eux et reflètent donc les intérêts des États et les dynamiques politiques. Elles ne peuvent pas éliminer ces dynamiques.

● (1115)

Dans le mémoire que je vous ai soumis, je vous ai laissé quelques pistes de réflexion sur les questions à poser au sujet de l'efficacité des institutions internationales au cours de vos délibérations. Je ne les résumerai pas maintenant — je dépasserais mes cinq minutes —, mais je dirais, tout simplement, qu'il faut se demander si une institution donnée contribue réellement à la coopération internationale et aide à résoudre les problèmes pour lesquels elle a été créée. Le simple fait de créer une institution, d'adopter des règles ou d'obtenir que les États s'y conforment ne signifie pas nécessairement qu'elle est efficace. Nous devons examiner à la fois le rendement institutionnel et la contribution réelle de l'institution à l'obtention de résultats importants aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

● (1120)

Le président: Merci beaucoup pour votre déclaration.

Je vais maintenant ouvrir la période de questions des députés, en commençant par M. Philip Lawrence.

Vous avez six minutes.

Philip Lawrence (Northumberland—Clarke, PCC): Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adressent à vous, monsieur Chapnick.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez évoqué une voie médiane qui diffère de l'approche à géométrie variable du premier ministre. Pourriez-vous nous expliquer quels choix différents vous feriez si vous étiez premier ministre?

Adam Chapnick: Le seul choix différent que je ferais serait de ne pas réduire les investissements dans Affaires mondiales Canada ni la confiance qu'on lui accorde. Je pense que nos diplomates ont encore un rôle à jouer au sein de ces institutions internationales et dans le maintien de leur viabilité future.

J'ai l'impression qu'Affaires mondiales Canada n'a pas été considéré comme faisant partie des structures de sécurité internationale et nationale mises de l'avant par ce gouvernement. Le ministère a subi des compressions, alors que d'autres secteurs ont été moins touchés, voire ont bénéficié d'augmentations.

Philip Lawrence: Pour être bien certain de vous comprendre, ce qui vous préoccupe, ce sont les compressions imposées à Affaires mondiales Canada et son exclusion de certaines discussions plus larges?

Adam Chapnick: Ce qui me préoccupe, si on combine ces deux éléments, c'est la diminution de la capacité institutionnelle d'Affaires mondiales Canada à accomplir le travail fastidieux nécessaire pour empêcher certaines de ces organisations de tomber entre les mains de gens qui voudraient les influencer autrement qu'en fonction des idéaux et des normes démocratiques libéraux de l'Occident.

Philip Lawrence: Pourriez-vous nous en dire davantage sur les conséquences possibles du fait de priver Affaires mondiales Canada de ses moyens d'action?

Adam Chapnick: On semble partir du principe que, si les organisations internationales ne fonctionnent pas, nous n'avons pas à leur consacrer d'énergie, puisqu'elles ne fonctionnent pas et qu'elles vont dépérir et disparaître.

Je ne pense pas que certains de nos adversaires voient les choses de la même façon. Je pense qu'ils y voient plutôt des occasions à saisir. Si l'Occident décide de se désintéresser des institutions internationales, ils pourront remplacer les représentants occidentaux par ceux de pays adversaires, qui pourront ensuite remodeler ces institutions à leurs propres fins. La seule façon d'y résister est de disposer d'un service extérieur doté du personnel et des capacités nécessaires pour tenir bon. Alors que nos alliés américains se retirent, la dernière chose à faire serait de nous retirer nous aussi.

Philip Lawrence: Est-ce que j'irais trop loin en disant qu'en affaiblissant le travail d'Affaires mondiales Canada, ce gouvernement permet, d'une certaine manière, à nos ennemis de prendre pied dans certaines institutions internationales, ce qui rendra le monde plus dangereux, peut-être pas immédiatement, mais à moyen ou à long terme?

Adam Chapnick: À mon avis, vous allez un peu trop loin. Je pense que ces mesures risquent d'avoir cet effet. Affaires mondiales Canada pourrait se réorganiser et concentrer ses efforts sur certains domaines, mais ce serait certainement plus facile si le ministère était considéré comme un membre à part entière de l'appareil renouvelé de sécurité internationale et nationale que ce gouvernement met en place.

Je suis tout à fait à l'aise avec l'importance accrue accordée à la défense. Je le suis moins quand cela se fait au détriment de notre capacité diplomatique.

Philip Lawrence: Merci beaucoup. Je pense que vous avez été très clair sur les risques que pourrait entraîner l'affaiblissement d'Affaires mondiales Canada et du travail important que le ministère accomplit.

J'aimerais changer de sujet. Dans vos écrits antérieurs, vous avez critiqué les gouvernements précédents qui cherchaient à obtenir un siège au Conseil de sécurité. J'aimerais savoir ce que vous pensez des démarches actuelles du gouvernement pour obtenir un siège au comité des droits de la personne des Nations unies.

Adam Chapnick: Ce qui me préoccupe au sujet du Conseil de sécurité, c'est que, par le passé, nous avons brigué un siège lors d'une élection où il y avait concurrence, ce qui nous a obligés à accorder des faveurs à nos adversaires pour l'emporter sur nos alliés. Je pense que nous ne devrions jamais faire cela. Nous devrions toujours chercher à obtenir un siège au Conseil de sécurité lors d'élections sans concurrence, donc lorsqu'il n'y a qu'un seul autre candidat du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Nous serions ainsi élus automatiquement et représenterions nos alliés sans avoir à accorder de faveurs à nos adversaires.

Il s'ensuit que je souhaite que nous soyons représentés dans toutes les institutions de l'ONU chaque fois que nous le pouvons. Je n'aime tout simplement pas que nous devions rivaliser avec nos amis pour y parvenir.

● (1125)

Philip Lawrence: Je partage votre préoccupation, et j'inviterais le gouvernement à…

Je me demande si vous seriez favorable à une plus grande transparence dans les cas où, effectivement, des faveurs sont échangées. Tout cela semble se faire dans l'ombre.

Pourriez-vous nous donner votre avis là-dessus, monsieur Chapnick?

Adam Chapnick: Je reconnais la nécessité de la transparence gouvernementale, et les gouvernements doivent rendre des comptes. Les complications et les tractations parfois peu reluisantes de la diplomatie font que certaines choses doivent rester secrètes pour préserver l'intégrité d'une délégation et respecter sa parole. Si l'entente prévoit qu'on n'en révèle pas les détails et qu'on les révèle, l'entente ne tient plus.

Je reconnais la nécessité de la transparence, mais dans le cas des ententes parallèles liées aux élections, je ne pense pas qu'on puisse toujours les divulguer immédiatement à la population canadienne.

Philip Lawrence: Merci beaucoup, monsieur Chapnick. J'aime beaucoup vos écrits, et vous apportez énormément au Canada.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Zuberi. Vous avez six minutes.

[*Français*]

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Je remercie tous les témoins d'être ici ce matin.

[*Traduction*]

Je vous remercie de me donner la parole, monsieur le président.

J'aimerais commencer par notre professeure de l'Université McGill, Mme Welsh. Je vous remercie beaucoup de votre témoignage et de votre déclaration préliminaire.

Une idée que vous avez évoquée a retenu mon attention: après la Seconde Guerre mondiale, de nombreux pays ont été exclus des plus hautes instances décisionnelles. Avez-vous des suggestions sur la façon de remédier à cette situation et de nous adapter à la réalité actuelle?

Jennifer Welsh: Je pense qu'il est très important, au moment où il est question de réformer nos institutions, de ne pas entreprendre cette réforme uniquement avec les groupes de pays avec lesquels nous avons l'habitude de collaborer.

Je constate que le premier cercle de la géométrie variable de ce nouveau gouvernement comprend l'Europe, le Japon, la Corée du Sud et, de plus en plus, l'Inde. Cependant, on oublie que notre système multilatéral universel compte beaucoup plus de membres et que les problèmes de nos institutions aujourd'hui ne tiennent pas seulement à leur prétendue inefficacité, mais aussi à leur prétendu manque de légitimité sur le plan de la représentation et de leur mode de fonctionnement.

Sameer Zuberi: Tout à fait. Même le secrétaire général sortant en a parlé, n'est-ce pas?

Jennifer Welsh: Oui, exactement.

M. Chapnick a évoqué l'approche de la Chine et de certains de nos adversaires à l'égard de ces institutions. Je pense qu'il est très important que les membres du Comité comprennent que ces pays ont une stratégie tout à fait délibérée pour rallier les pays du Sud à leur vision du fonctionnement des institutions internationales.

C'est pourquoi nous devrions prêter attention au fait que les différents votes de l'Assemblée générale concernant l'Ukraine n'ont peut-être pas traduit une condamnation de la Russie aussi massive que nous aurions pu nous y attendre, en raison de certaines de ces dynamiques qui se sont installées au fil du temps.

Sameer Zuberi: Tout à fait. Je vous remercie de ces précisions.

Monsieur Chapnick, je vais vous poser d'autres questions sur ce point précis.

Vous avez parlé de l'influence de la Chine et du retrait des grandes puissances occidentales. Vous nous appelez à la vigilance et nous dites de ne pas céder de terrain à la Chine, qui pourrait alors s'y installer et influencer les institutions internationales, notamment l'ONU.

Voulez-vous nous en dire davantage?

Adam Chapnick: Mon argument de fond est que l'un de nos plus grands alliés était très mécontent de l'Organisation mondiale de la santé et l'a pratiquement abandonnée. Ce vide sera comblé. L'Organisation mondiale de la santé ne va pas dépérir et mourir. Ce vide sera comblé, et il le sera par un pays d'une puissance comparable.

Par conséquent, du point de vue du Canada, la dernière chose à faire serait de nous retirer nous aussi. Nous devons essayer, avec nos alliés, de combler ce vide le plus possible et de garder la place disponible pour d'autres alliés, s'ils souhaitent revenir un jour. Il en va de même pour toutes les organisations.

Sameer Zuberi: Compte tenu du retrait des États-Unis, qui devrait se poursuivre jusqu'en janvier 2029, comment pouvons-nous, comme vous le dites, combler ce vide? Avez-vous des suggestions concrètes?

● (1130)

Adam Chapnick: Ma suggestion concrète est, premièrement, de ne pas aggraver la situation et de ne pas réduire nous aussi notre engagement sous prétexte que, si nos alliés ne participent pas de toute façon, l'organisation ne mérite pas qu'on y consacre du temps. Ce serait la première étape.

La deuxième serait d'encourager nos alliés à faire de même et à ne pas se désengager non plus. Je ne pense pas que le Canada soit assez puissant pour résoudre le problème, mais nous pouvons empêcher qu'il s'aggrave et mobiliser nos partenaires et nos alliés pour préserver le plus d'acquis possible, le plus longtemps possible.

Sameer Zuberi: Comment voyez-vous notre position et celle de nos partenaires qui partagent nos vues sur ce point précis? Quelle est notre position actuelle?

Adam Chapnick: Notre position actuelle est conforme à l'idée que les organisations et les institutions multilatérales sont importantes. Cependant, si nous réduisons notre capacité diplomatique, il est beaucoup plus difficile de traduire cette position en actes.

Sameer Zuberi: Avez-vous des suggestions de réformes du Conseil de sécurité ou d'autres instances semblables, compte tenu du contexte de l'après-guerre et de la situation actuelle?

Adam Chapnick: C'est là que mon point de vue pourrait différer de celui de certains membres du Comité. Je ne pense pas que la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies mérite que le Canada y consacre du temps. Je ne pense pas qu'elle aboutira. Nos ressources sont déjà limitées et, tout bien considéré, si trois des cinq puissances ayant un droit de veto sont nos alliées, j'ai du mal à imaginer qu'une institution appelée à remplacer le Conseil de sécurité de l'ONU nous offre mieux.

Ce n'est pas à cela que je consacrerais mon temps.

Sameer Zuberi: Je vous remercie.

Nous avons récemment augmenté nos contributions à l'OTAN en raison de la situation en Ukraine et dans la région. Puisque nous avons donné la priorité aux forces armées, pensez-vous que nous devrions aussi être attentifs aux priorités d'autres organisations internationales?

Il me reste 20 secondes.

Adam Chapnick: Je pense que nous avons augmenté nos contributions à l'OTAN en partie pour des raisons militaires, mais, en réalité, pour des raisons diplomatiques. Nous avions fait une promesse à nos alliés, et nous ne l'avons pas tenue pendant des années. En fait, nous nous en sommes presque vantés par moments.

Si nous voulons être crédibles auprès de nos partenaires, nous devons tenir parole.

Sameer Zuberi: Je vous remercie. Ce n'est certainement pas le cas aujourd'hui, mais je vous remercie de votre témoignage.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[*Français*]

Vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): Merci, monsieur le président.

Je vais faire un long préambule, parce que je veux qu'on parle de crédibilité. Si on veut que le Canada participe à l'efficacité des grandes institutions internationales, il faut d'abord savoir si le Canada est crédible dans ses relations bilatérales.

Je vais vous faire un peu la lecture, aujourd'hui. Le 26 octobre 2025, « la violence à El Fasher et dans ses environs a atteint un sommet dévastateur après des mois de siège […] et des attaques » croissantes menées par les Forces de soutien rapide, ou FSR, en guerre contre l'armée soudanaise. C'est signé par l'Allemagne, le Danemark, l'Irlande, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Sierra Leone, la Suède, l'Union européenne et le Canada. Ça, c'est le même jour qu'aujourd'hui.

Des experts de l'Organisation des Nations unies, ou ONU, ont estimé que cette offensive par les FSR pour prendre la dernière grande ville du Darfour encore aux mains de l'armée, présentait les caractéristiques d'un génocide.

On sait que les Émirats arabes unis sont considérés comme le principal soutien des FSR en leur fournissant des véhicules, du carburant, de l'armement et du matériel militaire. Or, aujourd'hui et demain, Khaled bin Mohamed bin Zayed Al Nahyan, ou MBZ, et sa suite seront reçus en grande pompe par le premier ministre.

On veut que le Canada puisse participer au renforcement des grandes institutions internationales. Or, lorsque des situations un peu orwelliennes arrivent, comme ce qu'on vit aujourd'hui — d'un côté on dénonce, de l'autre, on reçoit le principal allié d'une force qui, présentement, est accusée de commettre des actes génocidaires —, je me pose la question suivante: qu'est-ce que ça dit sur la crédibilité du Canada et qu'est-ce que ça implique lorsque le Canada dit qu'il voudrait renforcer...

Madame Martin-Brûlé pouvez-vous répondre à cette grande question? Il y en aura des plus faciles après.

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: Je pense qu'on peut distinguer les velléités politiques du gouvernement canadien et le fait d'avoir des partenariats ou des partenaires qui peuvent être un peu inconfortables. Vous parlez des Émirats arabes unis ou de l'Arabie saoudite. Il y a également un nouvel accord avec la Turquie.

On ne peut pas se permettre de n'être ami qu'avec les démocraties qui nous arrangent. Ça, ça a été dit par beaucoup d'autres experts que moi. On est dans un système avec une pluralité d'intérêts et de priorités. Il serait difficile pour nous — et ça serait une mission très solitaire — de n'être qu'avec certains types de démocraties. Je pense, sur le plan politique, à des démocraties qui ont d'autres priorités.

Si on revient à la crédibilité du Canada au sein des institutions internationales, je pense qu'il faut le voir sur un autre volet, et c'est là que le Canada peut jouer un rôle. Il a été mentionné que des grandes puissances telles que la Chine investissent dans la durée, par exemple, dans plusieurs comités clés des Nations unies qui sont moins visibles, mais très importants par leur portée.

Je pense qu'il ne faut pas mettre l'accent sur la visibilité de l'investissement, que ce soit par le nombre de troupes déployées ou même par la magnitude des ressources financières déployées. La Chine s'est positionnée dans plusieurs comités qui forment les règles de l'ONU; c'est quelque chose duquel on pourrait apprendre. Le Canada peut aller là où il peut jouer un rôle, dans des endroits moins influents, mais qui ont une incidence dans le processus de la prise de décision et dans les règles qui sont définies.

● (1135)

Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends, mais ce que vous dites, c'est que nous ne pouvons pas être amis seulement avec des démocraties qui nous ressemblent. Toutefois, il y a quand même une certaine limite qu'on ne doit pas franchir. Lorsqu'on voit une déclaration commune signée par MM. Carney et Erdogan, dans laquelle on dit que le Canada et la Turquie partagent des valeurs comme le respect de l'état de droit, le respect des droits de la personne et la liberté d'expression, il y a quand même une ligne qui est franchie quand on connaît le personnage qu'est M. Erdogan. D'ailleurs, j'invite tout le monde qui le peut à écouter le balado sur OHdio sur M. Erdogan. N'y a-t-il pas là quelque chose d'un peu orwellien, comme je le disais? On réécrit peut-être quelque chose.

On peut faire du commerce, je comprends. Par contre, quand on va jusqu'à recevoir Mohamed bin Zayed en grande pompe, n'y a-t-il pas un malaise relativement à la nouvelle politique étrangère du gouvernement Carney présentement?

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: Certainement. Vous mentionnez bien le malaise, mais je pense qu'il est important de garder ouverts les canaux de communication. Par exemple, la dernière chose à faire, c'est de fermer des ambassades ou de fermer les yeux et les oreilles à des régimes qui nous sont inconfortables, dans notre démocratie. Je ne pense pas que les deux peuvent coexister de façon idéale, pas du tout. Toutefois, il me semble qu'il est essentiel de préserver les canaux de communication.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je suis d'accord, tant qu'on ne va pas trop loin. C'est mon opinion, mais je pense qu'elle est partagée un peu partout.

Vous avez parlé de la possibilité de s'inspirer de ce qui se fait quand même mieux ailleurs. Vous avez parlé de l'Allemagne et de la Suisse.

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: Il y a aussi le Japon. Il y aurait plusieurs autres exemples, comme la Suède.

Alexis Brunelle-Duceppe: C'est ça. Est-ce que vous pourriez parler au Comité de ce qui se fait de mieux à l'extérieur?

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: L'Allemagne dispose de ce qu'on appelle le ZIF, qui recrute, forme et déploie des experts civils et qui mène des programmes structurés d'accompagnement des carrières internationales. Je disais que c'était une façon délibérée de placer des ressortissants allemands au sein des institutions internationales, et c'en est un exemple. Pour sa part, la Suède s'appuie sur la Folke Bernadotte Academy, et la Suisse aussi. Le Japon privilégie une approche complémentaire grâce au Programme de partenariat triangulaire des Nations unies. Ça contribue à former des contingents militaires d'autres pays, notamment en Afrique, mais dans des domaines plus techniques, comme le génie militaire, par exemple. Ce sont des exemples, plus largement, où les pays font le choix d'accompagner et de former des experts, de mobiliser ceux qui sont déjà là et de former la relève, pour aider ces experts à accéder à des carrières internationales.

Il faut faire une distinction. Nos diplomates représentent et défendent la position du Canada, c'est une chose. Les Canadiens recrutés comme fonctionnaires internationaux servent leur organisation tout en étant indépendants, mais je pense qu'ils peuvent refléter des valeurs canadiennes. On pourrait être beaucoup plus intentionnel et créer un regroupement d'experts pour qu'on puisse mieux distribuer, accompagner et écouter au sein de notre gouvernement canadien et de notre bassin de talents.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Jacob Mantle.

Vous avez cinq minutes.

Jacob Mantle (York—Durham, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci à tous les témoins d'être ici et de nous faire part de leurs précieux témoignages.

Madame Welsh, la dernière fois que vous avez comparu devant le Comité, vous nous avez parlé de l'examen de la politique étrangère. Vous déploriez que le dernier examen remonte à 2005. Nous vivons maintenant la plus longue période entre deux examens de la politique étrangère depuis la Seconde Guerre mondiale: 11 ans sous le gouvernement actuel et 18 mois sous le premier ministre actuel. Où en est l'examen de la politique étrangère?

Jennifer Welsh: C'est une excellente question. Je me la pose aussi.

Si je comprends bien, le gouvernement prépare une série d'examens pour cet automne, notamment une politique et une stratégie de sécurité nationale, ainsi qu'une stratégie de politique étrangère. Je suis d'accord avec le présupposé de votre question: il est extrêmement important, en ce moment, compte tenu des changements mondiaux que nous observons, d'expliquer aux Canadiens les nouvelles orientations éventuelles de notre politique étrangère.

D'après ce que je comprends de ces documents, on insiste beaucoup sur la nécessité d'assurer l'autonomie stratégique du Canada à une époque marquée par la rivalité géopolitique et l'évolution de notre relation avec les États-Unis. Je pense toutefois que les travaux du Comité sur les institutions internationales sont une pièce importante du casse-tête. Je dirais que, même si j'ai beaucoup entendu ce gouvernement parler de commerce et de défense, et même si je conviens que nous devons améliorer et élargir nos relations dans ces domaines, nous avons moins entendu parler de notre diplomatie politique ou d'un autre sujet que personne ici n'a encore vraiment approfondi: le développement mondial.

Nous avons parlé du système des Nations unies au cours de cette discussion, mais le Canada occupe des postes très importants au sein d'organismes comme la Banque mondiale, où son siège d'administrateur lui permet de représenter non seulement le Canada, mais aussi d'autres pays. Dans le cadre d'une nouvelle stratégie de politique étrangère, nous pouvons aussi discuter des façons de renouveler les institutions internationales et le développement mondial. J'espère vivement que cela fera partie de toute nouvelle stratégie qui sera présentée cet automne.

● (1140)

Jacob Mantle: Merci beaucoup, madame Welsh.

Monsieur Chapnick, vous avez parlé de l'approche du gouvernement à l'égard des institutions internationales, de la politique étrangère et du commerce extérieur. J'aimerais vous exposer l'un des problèmes que je vois dans l'approche actuelle et connaître votre avis.

D'un côté, le premier ministre parle d'un système fondé sur des règles, que ce soit en matière de commerce ou de politique étrangère. De l'autre, je vois le Canada enfreindre régulièrement ces règles. Par exemple, nous avons imposé des restrictions commerciales sur les produits d'acier de nos partenaires de libre-échange, et des restrictions encore plus sévères sur les produits d'acier des pays avec lesquels nous n'avons pas d'accord de libre-échange. Aucune de ces mesures n'a été prise dans le respect de nos obligations au titre de l'OMC ou de nos accords de libre-échange.

Le premier ministre parle d'un monde incertain et de la nécessité pour les démocraties libérales de coopérer, mais il signe ensuite des accords et monte sur une tribune aux côtés de dirigeants autoritaires et de dictateurs. Nous l'avons vu la semaine dernière en Turquie. Il a été question des Émirats arabes unis, de l'Arabie saoudite et, bien sûr, de la Chine. À mes yeux, la géométrie variable semble simplement servir à justifier l'hypocrisie.

Qu'en pensez-vous?

Adam Chapnick: D'abord et avant tout, je pense que la diplomatie n'a rien de beau et qu'il en sera toujours ainsi, parce que nous partageons certains intérêts avec des pays, mais pas d'autres. Il est rare que nos positions concordent entièrement. Ce que vous appelez de l'hypocrisie fait, dans l'ensemble, partie intégrante de la diplomatie.

Personnellement, je préférerais simplement que nous fassions moins de grands discours. Je suis à l'aise avec des gestes que vous qualifieriez d'hypocrites, parce que nous n'avons pas forcément d'intérêts communs en matière de sécurité avec certains pays. Comme l'a dit John Diefenbaker dans les années 1950 ou au début des années 1960 au sujet des relations avec la Chine, ils sont peut-être communistes, mais ils ne peuvent pas nous tuer avec un pain. Nous pouvons donc leur vendre du pain. Ils ne peuvent rien nous faire avec ce pain.

C'est en partie ainsi que fonctionne la diplomatie.

Jacob Mantle: Je vous remercie.

L'une des idées que j'ai retenues de vos observations et de celles d'autres témoins est que nous devrions rester dans ces organisations plutôt que de nous en retirer.

Mon temps est presque écoulé, mais voici ce qui me pose problème: pourquoi devrions-nous rester dans des organisations qui se sont montrées incapables de se réformer? Vous avez parlé de l'OMC, mais vous n'avez pas mentionné que son Organe d'appel crée de nouvelles obligations ou que des pays se désignent eux-mêmes comme des pays en développement. La Corée n'est plus un pays en développement, mais elle bénéficie encore de ce statut.

Pourquoi devrions-nous rester dans des organisations incapables de se réformer?

Adam Chapnick: C'est une question tout à fait légitime.

L'OMC…

Le président: Malheureusement, il faudra attendre la prochaine série de questions ou une autre occasion pour entendre la réponse.

Je donne maintenant la parole à M. Abdelhaq Sari.

Vous avez cinq minutes.

[*Français*]

Abdelhaq Sari (Bourassa, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie beaucoup les témoins pour les témoignages que nous entendons aujourd'hui, et surtout pour la manière avec laquelle nous recevons la pertinence de leurs réponses. Elles viennent quand même donner un angle assez intéressant à la compréhension du sujet du jour.

Madame Martin-Brûlé, dans votre déclaration d'ouverture, vous avez parlé de plusieurs choses. Je veux parler de vos travaux sur les lignes directrices sur le genre par rapport à l'ONU, soit l'Organisation des Nations unies.

J'aimerais vous donner un peu plus de temps pour en parler et pour parler de vos travaux sur le renseignement dans le maintien de la paix, que vous avez aussi rédigés en 2022, et de votre travail sur les Forces armées canadiennes, en 2023. Vous avez fait deux travaux, si je comprends bien. J'aimerais savoir comment le Canada fait valoir cette expertise dans le cadre de la réforme dont nous parlons aujourd'hui. Est-ce que vous pouvez nous en parler un peu plus?

● (1145)

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: Effectivement, j'ai travaillé avec l'ONU comme consultante pour élaborer les premières lignes directrices sur le renseignement de maintien de la paix et sur les questions de genre. La question était de savoir s'il y avait une question transversale dans la façon dont les femmes et les hommes opèrent dans les missions de paix, pour mieux comprendre leurs actions.

L'ONU a élaboré cette nouvelle politique de renseignement dans les missions canadiennes. C'était un mot qui était très tabou à l'ONU jusqu'en 2017. Ça a été renégocié en 2019. Il y a d'ailleurs un trait d'union dans le nom anglais *peacekeeping-intelligence* pour montrer que ce n'est pas du renseignement national, mais un partage d'informations entre des pays alliés au sein d'une mission de paix.

Donc, on m'a mandatée pour voir comment les femmes et les hommes pouvaient intervenir différemment dans les zones de guerre. Par la suite, j'ai fait la même chose pour le gouvernement canadien, pour voir comment tenir compte du genre dans la question canadienne.

Votre question porte sur la mobilisation de l'expertise canadienne. Selon moi, il n'y a pas eu une telle mobilisation. C'est un peu ce que je veux aussi mettre de l'avant. Il s'adonne que je suis Canadienne, mais ce sont la Norvège et la Suède qui m'ont demandé d'aller donner des cours dans leur pays.

Je n'ai pas donné de cours ici. Je n'ai pas non plus formé nos forces armées sur la question du genre et du renseignement. Pour moi, il arrive trop souvent que nous ayons des experts extraordinaires au Canada qui sont sous-mobilisés par le Canada. Nous sommes sollicités par l'Irlande, la Norvège, la Suède. Il est très difficile de faire valoir notre expertise au sein du gouvernement canadien. C'est mon cas, dans ma carrière, mais c'est le cas de beaucoup d'autres experts. Nous avons, je dirais, des gens extrêmement riches en expérience, qui ont des expériences extraordinaires. D'ailleurs, nous avons en ligne Jennifer Welsh, qui a une expérience extraordinaire à l'ONU. Nous sommes un petit écosystème, mais, dans le cas de plusieurs autres experts, je ne sais pas si nous sommes mobilisés suffisamment.

Abdelhaq Sari: J'aimerais revenir sur un autre sujet qui me préoccupe également. C'est la question de la gouvernance de manière générale et du manque d'agilité de plusieurs organismes ou organisations internationales. On dit qu'ils sont devenus très bureaucratiques et lents.

La question est pour vous, mais également pour Mme Jennifer Welsh. Pour avoir une certaine agilité ou pour revoir la situation, quelles réformes précises et prioritaires doit-on vraiment prioriser maintenant pour régler ce problème ou y remédier un peu?

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: Il faut distinguer les processus visibles et les processus invisibles et, justement, toutes les relations informelles à l'ONU, dont Jennifer Welsh faisait mention également. Ce que le Canada devrait privilégier, c'est d'être à la table et d'être présent. Même notre premier ministre, Mark Carney, l'a dit: si on n'est pas à la table, on est au menu. C'est trop le cas dans plusieurs comités de l'ONU.

Avant de penser à des réformes, il faudrait commencer à comprendre les mécanismes et l'influence qu'on peut avoir. L'influence peut être double. Ça peut être l'influence de la mission officielle du comité de l'ONU ou de l'organisme déployé. On pourrait penser à l'influence des opérations de paix sur le terrain. Or il y a aussi de très grandes retombées auprès de nos alliés: le fait d'être là et d'être présent nous permet d'en apprendre sur nos alliés et sur d'autres façons de fonctionner. Ça, ce n'est pas suffisamment pris en compte.

Il y a aussi le fait que, sur le terrain, il y a plusieurs façons de voir la légitimité d'une action. Il s'agit de voir que l'ONU est un outil et de mieux comprendre comment l'outil fonctionne de façon formelle et informelle également. De plus, le fait d'être présent dans les processus, c'est important.

Abdelhaq Sari: Madame Welsh, vous avez la parole.

[*Traduction*]

Jennifer Welsh: Je vous remercie de la question. Permettez-moi de faire deux observations.

Je pense qu'il est essentiel, en ce moment, que le Canada examine l'ensemble du programme de réforme de l'Initiative ONU80, qui peut paraître très vaste et écrasant, qu'il cerne précisément les deux ou trois volets de la réforme de l'ONU qu'il juge essentiels à ses intérêts et à ses valeurs, puis qu'il joue un rôle moteur au sein d'une coalition en proposant des idées pour réformer les composantes de l'ONU qui, selon nous, vont survivre et devenir encore plus importantes.

Les États membres auront besoin d'un Programme alimentaire mondial, peu importe l'évolution de la concurrence entre la Chine et les États-Unis. Ils auront besoin d'un organisme mondial chargé des migrations qui fonctionne, comme le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. Comment le Canada peut-il, en collaboration avec des pays du Nord et du Sud, proposer de façon pragmatique un programme de réforme de deux ou trois composantes du système des Nations unies que nous jugeons essentiel de maintenir en vie? Voilà ce que je ferais à Affaires mondiales Canada en ce moment.

● (1150)

Le président: Merci beaucoup.

La parole est maintenant à M. Brunelle-Duceppe pour deux minutes et demie, s'il vous plaît.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Madame Martin-Brûlé, dans votre déclaration d'ouverture, vous avez parlé de l'Initiative Elsie. Vous avez dit qu'il y avait trois leviers qui semblaient être la fondation du programme. Pouvez-vous faire bénéficier le Comité de votre expertise?

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: Je vous remercie de cette question sur l'Initiative Elsie.

D'abord, il faut comprendre les obstacles. Le Canada a soutenu le développement d'une méthodologie qui s'appelle la méthodologie de mesure des occasions pour les femmes dans les opérations de paix, ou MOWIP, et qui a été élaborée avec le DCAF, soit le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, à Genève, et l'Université Cornell. C'est une méthode qui examine 10 dimensions susceptibles de faire freiner la participation des femmes, notamment des critères de sélection et des responsabilités familiales, et qui combine des enquêtes anonymes, des entretiens et des analyses politiques et institutionnelles. Donc, ce qu'on appelle le MOWIP a permis de remplacer des suppositions par des données scientifiques et de cibler des réformes nécessaires également.

Ensuite, il s'agissait de financer les solutions. En 2019, le Fonds de l'Initiative Elsie a été créé pour soutenir les changements visés, c'est-à-dire des infrastructures adaptées, de l'équipement, de la formation, des procédures de sélection et des incitations au déploiement.

Les résultats ont été concrets. À la fin de 2025, plus de 21 millions de dollars américains avaient été approuvés pour 28 projets. De plus, 7 projets d'infrastructure avaient été achevés, 445 femmes formées étaient inscrites sur les listes de déploiement et 7 unités favorisant une forte participation féminine avaient été déployées. C'est un autre exemple où le Canada a contribué à développer une méthodologie et a eu une influence concrète au moyen de normes également.

En 2023, le Canada a contribué à faire adopter neuf documents modifiant les normes d'équipement, d'hébergement et de soutien médical des contingents des Nations unies. En janvier 2026, avec l'Australie et le Bangladesh, il a également contribué à faire reconnaître et rembourser certains dispositifs sanitaires féminins. Donc, avec l'Initiative Elsie, le Canada ne s'est pas contenté de financer le changement, il a contribué à changer les règles qui le rendent possible.

[*Traduction*]

Le président: Vous avez 30 secondes.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Chapnick, vous avez dit tantôt qu'il n'était pas hypocrite, en ce qui concerne les relations bilatérales, de faire affaire avec certains régimes qui sont douteux, disons. Or, lorsqu'un chef d'État qui est considéré comme le principal allié d'une force génocidaire en Afrique est reçu en grande pompe, est-ce qu'il n'y a pas une limite à dire?

[*Traduction*]

Le président: Un instant. Il n'y a pas d'interprétation.

D'accord. L'équipe technique m'assure que cela fonctionne maintenant. Vous pouvez reprendre votre question.

Merci.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce qu'il n'y a pas quand même une ligne rouge à ne pas franchir? Oui, on peut avoir des relations diplomatiques, mais c'est la manière d'exprimer ces relations bilatérales qui, des fois, dépasse la marge un peu. Est-ce que vous ne trouvez pas qu'il est un peu indécent de recevoir en grande pompe, le jour même où on dénonce des actes génocidaires, celui qui est considéré comme le plus grand allié des forces qui les commettent? Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose d'incohérent?

Adam Chapnick: Je suis désolé de devoir vous répondre en anglais, car mon français n'est pas suffisant.

[*Traduction*]

Je pense qu'il y a des limites. En général, toutefois, elles devraient être établies en fonction de gestes concrets plutôt que de paroles. Si nous faisons preuve d'hypocrisie dans nos paroles, le public peut parfois comprendre qu'elles sont nécessaires pour apaiser nos interlocuteurs afin de poursuivre d'autres intérêts jugés essentiels. Si nous devons tracer des limites, elles devraient donc porter bien davantage sur les gestes.

Dans le contexte actuel, nous allons travailler avec des régimes peu fréquentables. Nous n'avons pas le choix. Si l'hypocrisie consiste à dire quelque chose de gentil, et que c'est la seule hypocrisie, je suis à l'aise avec cela dans le contexte actuel, où nous n'avons pas le luxe d'être très sélectifs quant aux pays avec lesquels nous faisons affaire.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Ziad Aboultaif pour cinq minutes.

Ziad Aboultaif (Edmonton Manning, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins de comparaître.

J'ai entendu l'expression « géométrie variable » deux fois, je crois, de votre part, madame Welsh, et de celle de M. Chapnick. Dans ce contexte, vous avez dit que le Canada devrait chercher de nouveaux partenaires et examiner ces institutions ainsi que l'efficacité possible du système. Il ne fait aucun doute qu'il y a un manque de transparence à cet égard et que la stratégie du gouvernement manque de clarté. Nous ne savons pas où le gouvernement veut en venir.

Ma question s'adresse à vous deux, en commençant par Mme Welsh. Où sont ces partenaires? Qui sont-ils? Le Canada cherche-t-il vraiment ces partenaires pour pouvoir poursuivre cette mission?

Merci.

● (1155)

Jennifer Welsh: D'après ce que j'ai pu apprendre, je pense qu'il y a quelques exemples où la géométrie variable est à l'œuvre. Le gouvernement a beaucoup parlé de la Coalition des volontaires pour l'Ukraine, qui est plus large que l'alliance officielle de l'OTAN. Il s'agit d'une coalition de pays qui se réunissent pour coordonner leurs politiques. Un autre exemple est l'élargissement du partenariat commercial transpacifique au Royaume-Uni et à l'Europe, qui se fait en dehors de l'OMC, mais qui constitue un nouveau type de relation commerciale.

Je pense que votre question va dans la bonne direction. Lorsque nous réunissons ces coalitions, nous devons bien comprendre leur raison d'être et leurs paramètres, mais aussi leur articulation avec l'architecture existante. Personnellement, j'aimerais que la géométrie variable s'étende à des enjeux comme la sécurité sanitaire mondiale et qu'elle transcende le clivage Nord-Sud. Je pense aussi, par exemple, qu'il pourrait y avoir une géométrie variable entre pays disposant de ressources en minéraux critiques. L'Afrique du Sud et le Canada dirigent actuellement une organisation minière et pourraient travailler ensemble à établir des accords sur les minéraux critiques fondés sur des normes, qui favoriseraient la transparence et une meilleure gouvernance.

J'aimerais que nous élargissions la portée de cette approche, mais aussi que nous précisions son articulation avec les institutions existantes, pour que les Canadiens n'aient pas l'impression que rien ne fonctionne, car ce n'est pas le cas. Nous devons réformer et améliorer ce que nous avons, tout en faisant preuve de créativité pour mettre en place de nouveaux dispositifs là où c'est nécessaire.

Ziad Aboultaif: Monsieur Chapnick, allez-y, s'il vous plaît.

Adam Chapnick: Je suis d'accord avec presque tout ce qu'a dit Mme Welsh. J'ajouterais un exemple de géométrie variable dans le Nord. Nous coopérons avec les pays nordiques pour mieux nous positionner dans l'Arctique et mieux le défendre. Nous achetons aussi de l'équipement à l'Australie qui renforcera nos capacités radar dans l'Arctique.

Dans plusieurs domaines, nous travaillons avec d'autres pays en dehors de certains partenariats et coalitions traditionnels.

Ziad Aboultaif: Merci.

Cela signifie-t-il qu'il faut quitter le monde actuel pour adopter une stratégie entièrement nouvelle, parce que les institutions internationales ne fonctionnent pas en ce moment?

Jennifer Welsh: Je ne sais pas si la question s'adresse à moi, mais j'inviterais le Comité à regarder le G7 et le G20. Le G7 est un exemple d'innovation institutionnelle née de l'incapacité des institutions financières internationales à coordonner suffisamment les politiques. C'est le genre d'innovation souple que nous avons connu, sans pour autant quitter la Banque mondiale, le FMI ou l'ONU.

Je pense que d'autres « G » pourraient voir le jour. Il y a la coopération en matière de défense du Quad, dont le Canada ne fait d'ailleurs pas partie. Certains diraient qu'il devrait en faire partie. Je ne pense pas qu'il faille choisir l'un ou l'autre. Les innovations que nous avons connues par le passé nous donnent de bons exemples de la voie à suivre.

Ziad Aboultaif: Monsieur Chapnick, veuillez répondre rapidement.

Adam Chapnick: Si nous renoncions à certains des fondements des institutions internationales créées après la Seconde Guerre mondiale, nous finirions par les reconstruire de toute façon, parce que nous en aurions besoin. Cependant, une fois reconstruites, elles ne nous paraîtraient pas aussi avantageuses qu'aujourd'hui. On peut aller au-delà de ce qui existe, tout en le conservant.

Ziad Aboultaif: Il me reste 30 secondes.

Ce genre d'initiatives exige d'avoir les reins solides. Pensez-vous que nous avons les reins assez solides pour mener à bien cette mission?

Jennifer Welsh: Je pense que oui, si nous agissons de manière stratégique. Nous avons réduit notre budget d'aide internationale, mais nous disposons encore de 6 milliards de dollars. Si nous choisissons judicieusement comment dépenser cette somme et à quelles initiatives la consacrer, nous pouvons changer les choses. Personnellement, je regrette l'ampleur des compressions. Cependant, nous avons un poids considérable, surtout si nous travaillons avec d'autres pays.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à Mme Mona Fortier.

[*Français*]

Madame Fortier, vous avez la parole pour cinq minutes.

L'hon. Mona Fortier (Ottawa—Vanier—Gloucester, Lib.): Merci, monsieur le président.

Premièrement, j'aimerais remercier les témoins d'être là aujourd'hui. Cette conversation est vraiment importante pour essayer de voir si les institutions internationales sont efficaces, et comment elles peuvent l'être davantage. Nous avons abordé différents sujets aujourd'hui.

Madame Martin-Brulé, pouvez-vous en dire un peu plus sur les compétences linguistiques que vous avez mentionnées tantôt? Je me demande justement comment nous mettons en valeur les compétences linguistiques. Nous avons deux langues officielles au Canada. Comment pensez-vous que nous devrions utiliser ce critère ou cette force dans nos efforts?

● (1200)

Sarah-Myriam Martin-Brûlé: Je pense qu'il est important de conserver les politiques bilingues. Cet été, on a vu des retraits sur certaines bases, où les militaires ne seraient peut-être plus obligés de parler français et pourraient seulement parler anglais. Je pense qu'aller dans cette direction est une erreur, car c'est une de nos richesses, mais, encore une fois, c'est une richesse stratégique. Il ne faut donc pas délaisser le bilinguisme. Il faut continuer d'insister sur l'importance d'avoir des fonctionnaires internationaux et des militaires bilingues, surtout des officiers de haut rang.

À plus long terme, il faut investir aussi dans la formation linguistique de nos diplomates. Je pense qu'Ulric Shannon, qui est un diplomate, l'a mentionné il y a quelques années dans un rapport: la capacité de parler en français, en anglais et dans d'autres langues crée des relations beaucoup plus fortes et des relations de confiance avec nos partenaires. C'est un investissement à long terme, mais je pense que ce type d'investissement produit beaucoup de retombées.

Le fait que le Canada est bilingue français-anglais nous donne un avantage extraordinaire sur le terrain, puisque beaucoup d'États membres parlent soit français, soit anglais, mais peu d'entre eux parlent les deux langues en même temps. Nous sommes donc capables de faire le pont entre plusieurs alliés, de mieux comprendre les situations, de parler la langue locale et de comprendre les défis ainsi que notre influence.

Plus concrètement, il faut continuer les formations bilingues et avoir la volonté à long terme d'investir dans les formations linguistiques qui nous permettent de mieux saisir les situations dans lesquelles nous nous trouvons.

L'hon. Mona Fortier: Merci beaucoup.

On dit que le Canada accorde une attention accrue à la sécurité économique, aux chaînes d'approvisionnement et à la résilience face à la coercition économique. Vous l'avez mentionné à quelques reprises; est-ce que les institutions internationales existantes sont adéquatement outillées pour relever ces défis, ou est-ce que, comme je pense que Mme Welsh l'a mentionné plus tôt, dans le contexte dans lequel nous sommes présentement, nous devrions voir apparaître de nouveaux mécanismes multilatéraux?

Madame Welsh, je vous demande de répondre en premier.

Ensuite, je passerai à Mme Martin-Brûlé et, si nous avons assez de temps, à M. Chapnick.

[*Traduction*]

Jennifer Welsh: Excusez-moi. Pouvez-vous répéter la question concernant les chaînes d'approvisionnement, en particulier? Je n'ai pas…

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier: À cause de la situation actuelle, y aurait-il des occasions de créer de nouveaux mécanismes multilatéraux? Vous avez dit qu'on devrait s'inspirer de certaines choses qui se font présentement. J'aimerais que vous renchérissiez sur les occasions de nouveaux mécanismes multilatéraux.

[*Traduction*]

Jennifer Welsh: Oui. Merci. Les mots « chaîne d'approvisionnement » m'ont un peu déroutée, et je voulais m'assurer de bien répondre à votre question.

Oui, je pense vraiment que nous en avons la possibilité en ce moment. Je dirais que nous devrions raisonner ainsi même dans le domaine de la sécurité. En effet, même si je crois que notre participation à l'alliance de l'OTAN est extrêmement importante, il est aussi évident que la sécurité européenne et la sécurité transatlantique pourraient nécessiter d'autres formes d'institutionnalisation, notamment pour intégrer éventuellement l'Ukraine, la Turquie et d'autres pays dans un même cadre de sécurité. Je ne pense pas que nous devrions restreindre les domaines où ces nouveaux mécanismes pourraient être utiles.

J'ai évoqué le commerce; je suis convaincue que nous pourrions avoir besoin de mécanismes allant au-delà de ceux dont nous disposons à l'échelle mondiale pour les migrations internationales. Les migrations internationales constituent l'un des problèmes transnationaux les plus difficiles auxquels nous faisons face. Avons-nous besoin d'un groupe d'États moteurs pour aller au-delà du cadre précis de la Convention relative au statut des réfugiés et envisager des dispositifs qui répondraient à certains besoins urgents en matière de migration?

Je suis certaine qu'il nous faudra davantage de coalitions et de géométrie variable en matière de sécurité sanitaire mondiale, et surtout de pandémies, parce que ce que nous avons conçu dans le cadre du traité sur les pandémies — un processus multilatéral universel et lent — n'a pas vraiment répondu à tous les problèmes que nous avons constatés avec la COVID-19.

● (1205)

Le président: Merci beaucoup.

Merci à tous les témoins d'avoir comparu devant le Comité.

Nous allons maintenant suspendre brièvement la séance pour préparer la prochaine heure de témoignages.

[*Français*]

Merci beaucoup.

● (1205)

_____(Pause)_____

● (1210)

[*Traduction*]

Le président: La séance reprend.

Avant de souhaiter la bienvenue à notre deuxième groupe de témoins…

Le greffier a distribué, le 23 octobre, deux projets de budget pour les études suivantes. Pour l'étude de l'efficacité des institutions internationales, le budget proposé est de 9 600 $. Pour l'étude des possibilités qu'offre au Canada un renforcement de la relation avec l'Union européenne, le budget proposé est également de 9 600 $.

Plaît-il au Comité d'adopter ces deux budgets?

Des députés: D'accord.

[*Français*]

Le président: Je vais maintenant souhaiter la bienvenue aux témoins qui seront avec nous pour la prochaine heure.

Nous recevons par vidéoconférence François Audet, professeur à l'Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires de l'Université du Québec à Montréal.

[*Traduction*]

Nous accueillons également M. Vincent Pouliot, professeur à l'Université de Montréal, ainsi que M. Robert Wolfe, professeur émérite à l'École des études politiques de l'Université Queen's, qui comparaît par vidéoconférence.

Bienvenue. Un temps de parole maximal de cinq minutes sera accordé pour votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions du Comité.

J'invite maintenant M. Vincent Pouliot à prendre la parole pour un maximum de cinq minutes.

[*Français*]

Vincent Pouliot (professeur, Université de Montréal, à titre personnel): Je vous remercie de votre accueil.

Comme la thématique de la rencontre de ce matin est assez large, pour contextualiser, je vais vous faire part de quelques observations et réflexions issues des 25 années de travail que j'ai fait sur les institutions internationales. Je vais essayer de conclure en faisant quelques propositions plus précises.

La première observation sur le contexte est que les institutions internationales sont de plus en plus contestées et politisées aujourd'hui, non parce qu'elles font moins bien les choses qu'avant, mais parce qu'on leur demande d'en faire de plus en plus. C'est un élément de contexte vraiment important à garder en tête.

Les institutions internationales jouent un rôle grandissant. On leur demande d'élargir leur champ de compétence et leur champ d'action. Nos attentes ont augmenté aussi. On leur demande d'être démocratiques, inclusives et transparentes. Évidemment, ce sont toutes des vertus auxquelles j'adhère, mais il faut comprendre que ça augmente aussi la charge politique. Ce n'est pas comme ça qu'on a créé, à l'origine, les organisations internationales. Donc, il y a un travail d'adaptation qui est absolument nécessaire auquel le Canada doit contribuer, mais ça ne se fait pas du jour au lendemain. C'est un peu un plaidoyer pour trouver un espace entre une vision désabusée et une vision enchantée des institutions internationales. Je pense que la vérité se trouve entre les deux.

Ma deuxième remarque introductive est qu'à mon avis, le problème le plus urgent des organisations internationales, contrairement à ce qu'on entend souvent dans les médias ou même parfois dans le discours politique, n'est pas l'inefficacité ni la bureaucratie.

Évidemment, on peut améliorer la machinerie de l'ONU, par exemple, qui est probablement l'organisation que je connais le mieux. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas des choses qui peuvent être faites mieux. Cependant, est-ce que c'est la priorité que le Canada devrait se donner aujourd'hui pour réformer et améliorer les institutions internationales? Je pense que non.

Je pense qu'il faut plutôt regarder du côté des États membres, donc des partenaires du Canada, qui ont une relation amour-haine avec toutes les institutions internationales. Cela fait partie du système international. Les États ont créé les institutions internationales pour se servir, pour s'en servir, mais ils s'en servent aussi. C'est normal, c'est le jeu, mais il arrive aussi assez souvent que des États cherchent à bloquer les travaux des organisations internationales. Donc, je trouve important qu'on utilise la bonne lentille pour examiner cette question. À mon avis, on a avantage à réfléchir à ces enjeux de relations entre les États quand on pense à améliorer l'efficacité des institutions internationales.

Le troisième point que je veux soulever est qu'à mon avis, la meilleure arme du Canada dans le monde hyper turbulent dans lequel on vit aujourd'hui est la constance, la cohérence, la prévisibilité, la fiabilité. Un partenaire fiable est ce que recherchent, à mon avis, la plupart de nos partenaires.

La bonne nouvelle est que ça ne coûte pas cher. Être un partenaire constant, prévisible, ce n'est pas une chose dans laquelle on a besoin d'investir des milliards de dollars, au contraire. Par contre, c'est une action quotidienne. Or je milite beaucoup pour que le droit international ne soit pas comme un menu au restaurant où on choisit nos aliments. À mon avis, si la Cour internationale de justice rend une décision, que le Canada soit à l'aise ou non avec cette décision, c'est vraiment dans notre intérêt à long terme de l'appuyer. C'est la même chose pour la Cour pénale internationale. Je prends simplement des exemples de droit international.

À mon avis, le rôle du Canada se joue le mieux quand il fait une adhésion de principe aux institutions internationales et non une adhésion « à la carte ». Je sais que le multilatéralisme à la carte, ou à géométrie variable, est très à la mode en ce moment. J'en comprends l'attrait, parce que ça nous permet d'aller directement vers les partenaires avec lesquels on s'entend déjà bien. Il est vrai qu'il y a là quelque chose d'attirant. Cependant, à mon avis, il faut voir le plus long jeu. Du point de vue du Canada, l'intérêt du multilatéralisme est la stabilité du système, et non la prochaine décision qui va être prise demain. Ce système est d'autant plus stable qu'il n'est pas peuplé de toutes sortes d'institutions qui se font concurrence les unes les autres ou qui sont fragmentées.

Prenez l'exemple de l'intelligence artificielle. La Chine essaie de mettre en place sa propre organisation régionale. L'Union européenne a son approche. Les États-Unis ont la leur. Si le Canada décidait de prendre une approche « à la carte » et de choisir l'organisation qui le satisfait le plus, ce serait une mauvaise idée. C'est beaucoup plus avantageux, pour le Canada, de prioriser un processus large et inclusif. Ça va être plus long et plus compliqué. Par contre, on va établir des balises vraiment globales.

Je vais conclure avec deux petits points plus concrets. On pourra en reparler pendant la période des questions s'il y a de l'intérêt.

Premièrement, de façon plus générale, si on veut réformer les institutions internationales pour les rendre plus efficaces, on doit d'abord et avant tout mettre l'accent sur l'amélioration du fonctionnement de celles qui existent déjà et non essayer d'en créer de nouvelles. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas parfois sortir des sentiers battus. Il est clair que ça se fait et qu'il y a des raisons de le faire. Cependant, la maison est déjà bâtie. Elle a 80 ans, si on considère la plupart des organisations internationales aujourd'hui, bien que ce soit variable. Si on se fonde sur l'ONU, cette maison vieillit avec le temps. Il faut en prendre soin, il faut la rénover. Ce sont des choses tout à fait normales. Cependant, à mon avis, ça appelle des actions de la part du Canada qui ne sont pas nécessairement hyper visibles et applaudies par tout le monde, mais qui sont plutôt des actions de fond.

● (1215)

Je vais vous en nommer deux qui me préoccupent particulièrement et qui concernent des questions pour lesquelles le Canada pourrait jouer un rôle vraiment central. La première est le financement. Il faut comprendre que le budget de l'ONU décroît. C'est quelque chose qu'on ne connaît pas dans nos ordres de gouvernement nationaux, même s'il y a de l'austérité. Donc, le budget de l'ONU décroît depuis quelques années. Chaque année, il y a moins d'argent. Je ne vous parle même pas d'une décroissance en valeur réelle, relative à l'inflation. Je parle d'une décroissance en valeur absolue. Le budget régulier de l'ONU, c'est 3,2 milliards de dollars. Ça, c'est le budget combiné des trois plus grands clubs de soccer européens. Ça vous donne une idée. Évidemment, après ça, il y a des contributions volontaires, mais le budget régulier de l'ONU, ce n'est pas un gros montant. Si, en plus, on le fait décroître, on crée des problèmes.

À mon avis, le Canada a vraiment un rôle à jouer ici. Il s'agit d'un rôle, en passant, qui fait parfaitement écho aux préoccupations des pays du Sud, desquels le Canada doit se rapprocher, à mon avis. C'est une très grosse préoccupation pour les pays du Sud mondial. Donc, il faut pérenniser le financement en faisant en sorte que les États arrêtent, par exemple, de retenir leurs contributions obligatoires, de les payer le plus tard possible ou de s'en servir comme des leviers politiques. Il faut trouver d'autres méthodes de financement. À mon avis, je pense qu'on est rendu là en 2026. Il faut réfléchir à ces questions. Ce n'est pas juste une question d'augmenter le budget. C'est aussi de le rendre beaucoup plus stable, pérenne, pour que l'organisation soit capable d'agir en son nom propre et qu'elle ne dépende pas des contributions volontaires d'une année à l'autre.

J'ai un deuxième point, mais je vais finir tout de suite, monsieur le président, car mon temps est écoulé.

Le président: Merci de votre déclaration.

J'invite maintenant M. le professeur Audet à prendre la parole.

François Audet (professeur, Observatoire canadien sur les crises et l'action humanitaires, Université du Québec à Montréal, à titre personnel): Bonjour, mesdames et messieurs les membres du Comité. Je vous remercie de votre invitation.

Je salue les collègues dans la salle.

Mes observations s'appuieront sur une expérience d'une trentaine d'années. J'ai travaillé pendant la première partie de ma carrière au sein de plusieurs organisations internationales et maintenant, j'étudie la gouvernance des organisations internationales.

Mon argument est simple et va rejoindre celui de mon collègue. Pour être efficaces, les organisations internationales ont besoin de confiance, celle des gouvernements comme celui du Canada qui les financent, celle des partenaires qui mettent leurs programmes en œuvre et celle des populations auxquelles elles s'adressent. C'est une confiance qui repose évidemment sur des résultats, et c'est toujours là-dessus qu'on va noter l'efficacité. Cependant, comme l'a dit le professeur Pouliot, ça dépend surtout des décisions prises par les États qui les composent. Quand les États et les populations font confiance aux organisations internationales, la coopération devient plus facile. C'est largement démontré. Cette coopération permet aux organisations internationales d'obtenir de meilleurs résultats, qui renforcent à leur tour la confiance qu'elles inspirent.

Comme je le dis souvent à mes étudiants, nous avons dans une large mesure les organisations internationales que nous méritons. Les États comme le Canada définissent leurs mandats, leurs pouvoirs et leurs budgets, mais si leurs mandats sont flous ou contradictoires, si on discrédite leurs pouvoirs, si on réduit leurs budgets, il ne faut pas être surpris que les résultats soient différents, voire très négatifs.

Les organisations doivent toutefois répondre à plusieurs gouvernements, comme on le sait. Donc, les priorités peuvent souvent s'opposer. Alors, comme l'a dit le professeur Pouliot, l'évaluation qu'on doit en faire doit distinguer les problèmes de gestion des obstacles politiques ou budgétaires qui peuvent être imposés par certains membres. Le désengagement des États-Unis dans les dernières années vis-à-vis de certaines organisations internationales illustre justement cette distinction. Lorsqu'un État aussi important réduit son soutien et remet en cause certaines institutions, il affecte leurs moyens d'action autant que leur crédibilité. Les difficultés qui en résultent ne peuvent pas toutes être attribuées à de l'administration ou à de la bureaucratie.

De ce contexte découlent à mes yeux cinq priorités. La première est que le Canada continue de démontrer l'utilité des organisations internationales. La confiance envers elles exige que les citoyens comprennent ce que la coopération internationale va leur apporter. Le gouvernement du Canada doit expliquer pourquoi il soutient une organisation et quels résultats il en attend. Il doit montrer comment les organisations internationales contribuent, par exemple, à détecter les épidémies, comme on le voit actuellement avec l'Ebola en Afrique, prévenir des conflits ou coordonner des réponses aux catastrophes. Leur efficacité participe directement à la sécurité collective des Canadiens. Or ça, c'est souvent très mal compris.

La deuxième priorité est de continuer à financer ce que nous demandons. Ça paraît simple, mais on ne le fait pas souvent. Lorsque les ressources diminuent, les programmes reculent et l'expertise se perd. C'est comme pour n'importe quel ministère au gouvernement fédéral. Cette baisse de capacité peut ensuite être présentée comme une preuve d'inefficacité, justifiant de nouvelles coupes. C'est une espèce de cercle vicieux. Le Canada doit lutter contre ce cercle vicieux et s'assurer que les mandats qu'il soutient correspondent aux ressources qu'il est prêt à mettre ou mobiliser d'autres partenaires au sein de la communauté internationale pour soutenir ces besoins.

La troisième priorité est de tenir nos engagements et d'assurer la continuité en situation de crise. Je crois qu'on ne se trompe pas en disant que nous sommes actuellement en situation de crise. Ça nous prend du financement prévisible. Ça doit permettre le maintien des équipes, des réseaux d'information et des dispositifs de sécurité du personnel. L'efficacité dépend de cette continuité. Les organisations, qu'elles soient fédérales ou internationales, doivent pouvoir planifier leurs interventions, conserver leur personnel et travailler de manière durable avec leurs partenaires.

La quatrième priorité est d'appliquer les mêmes règles pour tout le monde et de protéger la sécurité par le droit. La confiance repose également sur le sentiment d'équité. Inversement, la confiance s'affaiblit lorsque les règles semblent varier selon les alliances ou les intérêts à la pièce des États puissants, comme on l'a dit tout à l'heure. Donc, le Canada doit soutenir une application cohérente du droit international, même si ça implique parfois de critiquer un ou des partenaires.

La cinquième priorité est qu'il faut coopérer là où nous pouvons réellement agir. À Davos, le premier ministre a appelé les puissances intermédiaires à agir ensemble sur des dossiers précis. C'est exactement ça, une organisation internationale. Le Canada pourrait concrétiser cet appel en réunissant, par exemple, des partenaires pour maintenir des services essentiels qui sont menacés de disparaître en raison de coupes budgétaires.

● (1220)

Par exemple, dans mon domaine, les études humanitaires, je pense qu'une veille humanitaire et des alertes précoces pour les épidémies, comme nous l'observons en Afrique, sont un bel exemple de ce que pourrait faire le Canada. Lorsque nous perdons notre capacité à documenter les besoins et à repérer les aggravations, nous intervenons trop tard et les conséquences humaines et financières sont beaucoup plus lourdes.

Je termine là-dessus. Les cinq priorités que je viens de vous mentionner ont d'ailleurs été remises dans un mémoire un peu plus exhaustif avec des recommandations. Elles reposent sur une responsabilité partagée. Les organisations internationales doivent améliorer leurs pratiques, mais les États comme le Canada doivent leur donner des mandats réalistes. Nous devons respecter notre propre engagement. Pour le Canada, ça veut dire soutenir leur efficacité afin qu'elles puissent exercer pleinement leur rôle comme membres, comme bailleurs et partenaires. La confiance se construit avec cet engagement et les moyens qu'on va leur donner.

Merci beaucoup.

● (1225)

Le président: Je vous remercie de votre déclaration.

J'invite maintenant le professeur Wolfe à prendre la parole.

[*Traduction*]

Robert Wolfe (professeur émérite, École des études politiques, Université Queen's, à titre personnel): Je vous remercie beaucoup de cette invitation.

Mon propos sera plus ciblé que celui de tous les intervenants que vous avez entendus jusqu'ici. Je vais parler de l'Organisation mondiale du commerce et expliquer pourquoi son renforcement contribue à la priorité du Canada en matière de politique étrangère qui consiste à bâtir un ordre mondial stable et prospère.

Nous savons tous que le président Trump aime les droits de douane et n'aime pas les accords commerciaux. L'an dernier, deux dirigeants européens ont déclaré que l'OMC était morte et qu'elle « ne fonctionnait plus depuis des années ». Dans son célèbre discours de Davos, Mark Carney a dit que l'OMC était « considérablement affaiblie ».

Ces perceptions sont trompeuses. L'OMC est le fondement du système commercial. Son sort importe énormément, notamment pour un petit pays comme le Canada. Les pays ne respectent pas automatiquement leurs obligations internationales, et pourtant, la plupart des membres de l'OMC le font une grande partie du temps. Les observateurs ont naturellement tendance à s'attarder aux infractions aux règles et à négliger le fait qu'elles sont respectées dans l'ensemble. Selon les estimations du Secrétariat de l'OMC, 72 % de l'ensemble du commerce de marchandises se fait encore selon le principe fondamental voulant que les pays traitent leurs partenaires commerciaux sur un pied d'égalité. C'est ce qu'on appelle le principe de la nation la plus favorisée, ou NPF.

L'OMC a pour objectif de réduire l'incertitude et les coûts commerciaux pour les importateurs et les exportateurs. Elle n'est pas responsable de l'énorme incertitude qui règne dans le commerce mondial. Cette incertitude découle de la situation géopolitique.

Les réformes dont l'OMC pourrait avoir besoin dépendent de son efficacité dans l'exercice de trois fonctions essentielles.

Premièrement, elle surveille la mise en œuvre des engagements et améliore la transparence des politiques commerciales nationales. Tout cela fonctionne bien. Les accords de l'OMC sont en quelque sorte le système d'exploitation du commerce mondial. Ses comités offrent un cadre de discussion sur tous les accords, et ces discussions reposent souvent sur la notification de mesures commerciales nouvelles ou modifiées. Des milliers de notifications sont présentées et publiées chaque année.

Deuxièmement, elle offre un cadre pour régler les différends juridiques lorsqu'ils surviennent. Cette partie du système a effectivement besoin d'être réformée, mais elle est loin d'être moribonde. Lorsque les pays ne parviennent pas à s'entendre sur l'interprétation des règles, ils engagent une procédure de règlement des différends. Contrairement à ce qu'on entend dire, les groupes spéciaux qui interviennent à la première étape du règlement des différends fonctionnent toujours. Le problème concerne les appels. L'Organe d'appel existe, mais il est pratiquement inopérant en raison des préoccupations des États-Unis. Certains membres font quand même appel des résultats, ce qui les dispense de mettre les décisions en œuvre. D'autres ont recours au mécanisme provisoire d'arbitrage d'appel que le Canada a contribué à créer.

La troisième fonction est la négociation de nouveaux accords. Les règles de l'OMC n'ont pas suivi les changements technologiques et l'évolution des chaînes de valeur mondiales complexes. Les observateurs diront que l'OMC est inefficace, parce que de nouvelles négociations réunissant l'ensemble de ses membres semblent désormais impossibles. Certains affirment que 166 membres ne peuvent pas prendre de décisions par consensus, mais il n'y aura jamais de consensus pour assouplir la règle du consensus. C'est pourquoi des membres ont tenté de faire avancer les négociations au sein de groupes plus restreints de pays, dans ce qu'on appelle des négociations plurilatérales. Il faut un consensus pour intégrer les résultats de certaines de ces négociations au cadre de l'OMC. L'Inde, en particulier, a fait obstacle à ce consensus.

Ces obstacles institutionnels à la réforme masquent un problème plus important. Les capitales ont l'attention tournée vers des événements qui se déroulent ailleurs. Les négociations bilatérales et les nouveaux partenariats stratégiques se multiplient, mais rien ne peut remplacer le rôle fondamental de l'OMC dans le système commercial. Si on laisse l'OMC disparaître et le commerce mondial se fragmenter en une multitude de petits accords, l'incertitude et les coûts augmenteront pour tout le monde. Les effets ne seront pas aussi immédiats que ceux d'une fermeture du détroit d'Ormuz, mais ils pourraient être pires.

À l'ONU, en septembre, le Canada a coparrainé la nouvelle coalition Partenaires pour le multilatéralisme. Cette coalition a affirmé la nécessité de respecter et de faire appliquer les règles essentielles à l'ordre international, tout en renouvelant le système multilatéral. L'OMC pourrait être un point de départ. Comme les autres puissances moyennes, nous dépendons de la stabilité et de la prévisibilité des règles qu'elle établit. Des dizaines de propositions de réforme sont sur la table, mais ce sont des listes de souhaits. Les délégués maintiennent la discussion en vie, ou nagent sur place, en attendant que le contexte politique permette de véritables progrès. Le Canada peut contribuer à empêcher l'OMC de sombrer dans l'intervalle.

Le Canada fera probablement ses propres propositions. À Genève, des fonctionnaires participent à des groupes de pays qui se réunissent de façon informelle pour examiner les domaines où un accord sur la réforme institutionnelle serait possible. Le Canada appuie aussi des dialogues informels sur des sujets comme la politique industrielle et l'environnement. Le premier ministre et les ministres discutent activement de commerce avec leurs homologues. Ils devraient parler de l'OMC. Le Canada peut encourager d'autres capitales à s'engager. Par exemple, les dirigeants pourraient inciter l'Inde à se montrer plus ouverte à l'intégration des accords plurilatéraux au cadre de l'OMC.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1230)

[*Français*]

Le président: Je vous remercie de votre déclaration, monsieur Wolfe.

Nous allons maintenant passer à la période des questions.

[*Traduction*]

Nous allons commencer par M. Philip Lawrence.

Vous avez six minutes.

Philip Lawrence: Merci, monsieur le président.

Mes questions s'adresseront principalement à vous, monsieur Audet.

Vous avez exposé cinq priorités que vous préconisez pour le Canada afin de renforcer la confiance dans les organisations internationales. Je ne pense pas que vous l'ayez dit directement en les présentant, alors j'aimerais vous donner l'occasion de vous prononcer: bon nombre d'entre elles semblent aller à l'encontre de cette expression fantaisiste en vogue, la « géométrie variable ».

Pourriez-vous nous donner votre avis là-dessus? Les propositions visant à assurer un financement et un soutien constants vont-elles à l'encontre de la géométrie variable?

[*Français*]

François Audet: C'est évidemment une excellente question et, comme on le dit, le diable est dans les détails.

Je crois que le contexte dans lequel nous nous trouvons, comme mes deux collègues l'ont bien mentionné, est un contexte de crise. Personnellement, je n'ai pas peur de dire que l'humanité traverse une crise existentielle excessivement importante. Nous subissons des menaces existentielles comme nous n'en avons jamais vu, que ce soit sur le plan climatique ou autres. Par exemple, nous n'avons qu'à penser à l'intelligence artificielle également.

À mon avis, tout ça remet en valeur l'importance de la coopération internationale et la capacité de notre État à l'influencer. Pour influencer la coopération internationale, on doit absolument bâtir ou rebâtir notre influence, la confiance que nous avons envers les organisations internationales et la confiance qu'elles ont envers le Canada.

Par le passé, comme le professeur Pouliot le mentionnait, on a parfois fait les choses un peu à la pièce. On disait oui à certaines choses, on disait non à d'autres. On votait oui à l'Assemblée générale des Nations unies, parfois, on votait différemment. On faisait tout pour faire un peu plaisir à ce côté-là et un peu plaisir à ce côté-ci. Finalement, on ne s'est pas du tout rendu service.

La capacité à développer cette confiance va s'inscrire dans une cohérence quant à la manière dont les autres pays vont nous percevoir, et ça va complètement nous assurer et nous garantir une meilleure sécurité. C'est parce que tout ça est lié à la sécurité. Nous sommes d'ailleurs dans l'ère de l'insécurité. La coopération internationale va nous rendre un service énorme en assurant une sécurité aux Canadiens. Y faire face rejoint un peu le discours du premier ministre à Davos.

[*Traduction*]

Philip Lawrence: Une autre de vos critiques… En fait, il vaudrait peut-être mieux parler de « défis ». Vous avez dit que l'un des obstacles à la confiance des Canadiens envers certaines de ces organisations internationales était le manque de communication à leur sujet.

J'ai deux questions. Voici la première: pensez-vous que le gouvernement fait un travail adéquat pour faire connaître les rôles, les responsabilités et les contributions des organisations internationales?

[*Français*]

François Audet: Pour faire très simple, je vous dirais que non. Ça ne sera jamais parfait.

Je ne veux pas tomber dans la nostalgie, mais quand j'ai commencé ma carrière comme coopérant, il y a une trentaine d'années, le gouvernement canadien disposait de ressources — limitées, mais quand même — pour faire la promotion de la coopération internationale, notamment du rôle du Canada dans le monde. Il demandait à des organisations canadiennes, à des ONG, de faire des témoignages, des plaidoyers, de la communication dans les écoles pour que les Canadiens comprennent ce qu'on faisait, à quoi ça nous servait et pourquoi ces investissements étaient faits à l'étranger. Aujourd'hui, ces fonds n'existent plus et ces projets n'existent plus, d'une part.

D'autre part, je crois que le Canada se retrouve malheureusement avec une population très désinformée et très vulnérable. C'est mon deuxième point. Elle est très vulnérable au fait que le narratif international est très peu canadien. Nos médias, qui sont très souvent en anglais, viennent des États-Unis ou d'Europe. De manière générale, les jeunes dans les universités ne s'informeront pas dans les médias traditionnels. Ils utiliseront plutôt les réseaux sociaux, et l'information sur ce qui se passe dans le monde, sur ce que fait le Canada et sur ce que nous devrions faire sera donc extrêmement difficile à transmettre.

● (1235)

[*Traduction*]

Philip Lawrence: Merci.

J'ai une dernière question pour vous, qui consiste en quelque sorte à aborder les choses sous l'angle inverse. Dans vos écrits, vous avez reproché aux organisations humanitaires de ne pas toujours faire tout ce qu'elles pourraient pour promouvoir leurs propres causes. Recommanderiez-vous des réformes au sein du secteur pour que les Canadiens aient davantage confiance dans ces organisations internationales?

[*Français*]

François Audet: C'est une bonne question. Je vais répondre rapidement.

Les organisations humanitaires canadiennes ou — de manière générale — internationales, qui font partie de réseaux, seront aussi extrêmement limitées en fonction des ressources qu'on va leur donner. Je pense qu'il faut continuer de les soutenir. Notamment, il faut soutenir les organisations canadiennes.

Aujourd'hui, on se retrouve avec un modèle de coopération internationale que je qualifierais de localisé ou délocalisé. Autrement dit, les organisations humanitaires seront beaucoup plus efficaces si elles travaillent en partenariat avec des organisations locales. Le gouvernement canadien, par l'entremise d'organisations canadiennes, doit continuer à maintenir cette coopération. Cependant, les premiers répondants humanitaires, soit celles et ceux qui arrivent sur le terrain après une crise, ce sont les experts locaux et nationaux où se situe la crise. Donc, ce transfert de capacités, ce renforcement des capacités locales, est une très bonne solution aux critiques que nous faisons actuellement du modèle de l'aide humanitaire classique.

Philip Lawrence: Merci, monsieur Audet.

[*Traduction*]

Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Lawrence.

[*Traduction*]

Nous passons maintenant à Mme Vandenbeld.

Vous avez six minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Audet.

Nous avons beaucoup parlé de l'ONU, mais lorsque nous le faisons, il est surtout question de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité. En fait, une grande partie du travail de l'ONU est accomplie par ses organismes, ses fonds et ses programmes. Je pense au Programme des Nations unies pour le développement, au Programme alimentaire mondial, à l'Organisation mondiale de la santé et à plusieurs autres. C'est par leur intermédiaire que se fait une grande partie du travail des Nations unies sur le terrain.

Pourriez-vous nous expliquer un peu comment le Canada pourrait collaborer de façon plus stratégique avec ces organismes de l'ONU?

[*Français*]

François Audet: Je crois que les propos du professeur Pouliot et les miens se rejoignent là-dessus. Un meilleur engagement stratégique s'inscrira dans la durée et la cohérence, et aussi dans le recours à des agences onusiennes qui feront écho aux priorités du Canada.

Vous avez parlé du Programme alimentaire mondial, de l'Agence des Nations unies pour les réfugiés et de l'UNICEF, soit le Fonds des Nations unies pour l'enfance. Le Canada est un très bon partenaire pour ces agences, mais il ne peut pas tout financer à lui seul. Donc, la mobilisation de partenaires internationaux supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'Union européenne, est essentielle. Les États-Unis ont laissé tomber les Nations unies ces dernières années, notamment ces principales agences humanitaires.

J'arrive du terrain. J'étais en Amérique centrale la semaine dernière. Les organisations humanitaires des Nations unies n'ont plus de ressources pour faire le suivi de la situation migratoire. Actuellement, nous n'avons plus aucune idée de ce qui se passe en Amérique centrale, parce que les agences onusiennes n'ont plus la capacité de documenter la situation, et elles ne peuvent même pas répondre aux besoins. Je vous parle simplement de documenter la situation.

Donc, le Canada doit continuer à investir. Ça passe par des ressources. Ça passe par de la diplomatie, notamment au siège social à New York, mais il faut aussi s'assurer que les autres partenaires, comme l'Union européenne notamment, continuent à investir dans la coopération internationale.

[*Traduction*]

Anita Vandenbeld: Merci beaucoup.

Monsieur Pouliot, vous avez parlé de travailler au sein des institutions existantes. Tout d'abord, pourriez-vous répondre à la question précédente sur les organismes de l'ONU?

Par ailleurs, le Canada occupe une position unique. Nous sommes membres de nombreuses organisations internationales, notamment du Commonwealth, de la Francophonie, de l'OTAN et, pour ce qui est de l'intégration européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Puisque le Comité cherche à définir son étude, pourriez-vous nous dire si certaines organisations internationales mériteraient que nous nous y attardions plus particulièrement, puis comment nous pourrions collaborer avec elles et avec les organismes de l'ONU?

● (1240)

Vincent Pouliot: Je vais poursuivre dans la même veine que mon collègue François Audet.

Toute crise est une occasion politique. Je ne vous apprendrai rien là-dessus. Je pense que la diminution actuelle du financement du système des Nations unies, aussi tragique soit-elle, constitue, d'une certaine façon, une situation dont le Canada peut tirer parti pour renforcer son rôle.

Je vais prendre l'exemple du HCR, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, qui a amputé son budget, je crois, de plus de 15 %. Ses effectifs ont aussi été amputés, je crois, de plus de 15 %, alors que le nombre de réfugiés continue d'augmenter. Voilà les dures réalités du monde actuel. Cela crée évidemment une crise qui empêche l'ONU de remplir son mandat, parce que ses ressources ont été réduites.

Je ne pense pas que la solution consiste simplement pour le Canada à signer des chèques et à s'en tenir là. L'idée que le leadership consiste aussi à rallier les autres à une cause est certainement davantage à la portée d'un pays comme le Canada, dont les moyens sont limités. C'est ce que je proposerais d'examiner.

Quelles composantes du système ont été particulièrement durement touchées ces dernières années? Les réfugiés sont, pour moi, un cas évident. Ce n'est pas le seul. L'aide au développement et les crises humanitaires sont certainement deux autres domaines prioritaires. Traverser la tempête et être un roc dans la tempête: voilà ce que je chercherais vraiment à faire, plutôt que d'essayer de construire un nouveau navire.

Pour revenir brièvement aux autres organisations, c'est une excellente question. Vous avez raison de dire que le Canada se distingue sur la scène internationale par son appartenance à de si nombreuses organisations, et que c'est un avantage. C'est quelque chose que nous avons bâti. C'est une forme de capital politique que nous avons accumulé au fil des décennies.

Le problème, toutefois, est que beaucoup des enjeux les plus urgents et les plus pressants ne sont pas régionaux. Je pense à l'intelligence artificielle et aux changements climatiques. Malheureusement, malgré l'avantage que nous avons peut-être sur les questions régionales, l'échelle régionale n'est pas celle qui convient le mieux pour aborder ces enjeux. C'est pourquoi je pense qu'il faut continuer de réfléchir à l'échelle mondiale, même si c'est un peu plus compliqué.

Anita Vandenbeld: Merci beaucoup.

Monsieur Audet, souhaitez-vous ajouter quelque chose au sujet des organisations internationales?

[*Français*]

François Audet: Non. Je suis assez d'accord avec mon collègue sur ses commentaires.

Je ne sais pas jusqu'à quel point c'est le propos ou l'objectif de votre comité. Comme on le disait au départ, c'est assez large.

La lecture qu'on fait actuellement est la suivante. La planète vit des crises existentielles superposées. Quand je parle de crises existentielles, je fais allusion aux menaces existentielles relatives non seulement à la sécurité du Canada et des Canadiens, mais aussi au reste de la planète. Les solutions ne passeront pas par un pays ni par trois. Ça va passer par la coopération internationale et par des agences auxquelles on fait confiance. Ce service doit être bien compris par les Canadiens. Pour le moment, il l'est très peu, à mon avis. Le gouvernement du Canada peut jouer un rôle simple et pas très coûteux, c'est-à-dire qu'il peut veiller à ce que les Canadiens comprennent à quoi sert la coopération internationale.

[*Traduction*]

Le président: Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[*Français*]

Vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, monsieur le président.

Monsieur Audet, effectivement, cette motion ratisse très large. On aurait aimé qu'elle soit plus précise, mais, malheureusement, un parti détient la majorité au Comité maintenant. Donc, ça donne une étude comme celle que nous avons aujourd'hui.

Monsieur Pouliot, vous n'avez pas eu le temps de terminer votre allocution d'ouverture. Je pense qu'il y a un deuxième point dont vous voulez nous faire part. Je vous laisse alors la chance de le faire.

Vincent Pouliot: J'allais parler de ce qui pourrait être vraiment un chantier fondamental pour un pays comme le Canada. À mon avis — et je me base sur mes recherches et mes travaux —, ce qui manque le plus dans les institutions internationales, aujourd'hui, c'est une voix politique propre, autonome et indépendante. Je vais vous donner un exemple pour que ce soit aussi concret que possible. Les responsables des institutions internationales, comme le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, ou ONU, qui est, disons, le plus haut fonctionnaire du monde international, devraient avoir la capacité d'adopter des positions pouvant être controversées ou en porte-à-faux avec les grandes puissances. Je parle du secrétaire général de l'ONU, mais ce n'est pas seulement lui, on pourrait multiplier les cas.

Regardons ce qui est arrivé ces dernières années. Il y a eu l'Ukraine, ensuite Gaza, puis une série de conflits et de tragédies. On voit que, dans le système international, il n'y a pas de voix politique capable de s'élever au-dessus de la mêlée pour proposer des solutions qui ne sont pas complètement embrouillées dans les rivalités intergouvernementales ou géopolitiques. Ça, ça se fait, et c'est très concret.

Il y a des gestes vraiment concrets que le Canada peut poser. Je vous donne un exemple très rapide, parce que je sais que le temps est précieux. Un processus est en cours pour nommer le prochain secrétaire général de l'ONU. C'est un processus alambiqué que vous avez peut-être suivi, ou pas. Ce qu'il faut savoir, c'est que, même si le fonctionnement actuel a un peu changé, ça va être décidé par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Au bout du compte, on va choisir le plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire la personne qui n'aura fait peur à aucune des cinq grandes puissances.

Ça, c'est comme si on plaçait quelqu'un dans cette position en lui disant qu'il est déjà menotté et en lui demandant de rester tranquille pendant son mandat. C'est problématique, à mon sens. Il nous faudrait plutôt un secrétaire général capable de prendre position et de brasser un peu la cage, évidemment, de façon diplomatique, car on est en diplomatie. Ça, ça veut dire qu'il faut nommer cette personne et la doter d'un capital politique, d'une légitimité beaucoup plus large que celle des cinq membres permanents de l'ONU.

Je vais m'arrêter là.

● (1245)

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup.

Monsieur Audet, vous avez fait référence au discours de Davos à quelques reprises. Vous nous avez aussi beaucoup parlé de cohérence. Je suis à la recherche de cohérence. Deux jours avant le Forum économique mondial de Davos, le premier ministre Carney était à Pékin, où il serrait la main de Xi Jinping. Donc, quand on parle d'hégémonie des grandes puissances, il y a là, selon moi, un paradoxe, bref, une incohérence.

Dans les derniers jours, ça a été spectaculaire. Aujourd'hui, un communiqué officiel conjoint, signé par le Canada et plusieurs pays, dont l'Union européenne, a dénoncé les exactions commises au Soudan par les Forces de soutien rapide, ou FSR. Or, le plus grand commanditaire des FSR est Khaled bin Mohammed bin Zayed Al Nahyan, le prince héritier d'Abou Dhabi. Ce même jour, on le reçoit en grande pompe à Ottawa. La semaine dernière, M. Carney était à Istanbul pour signer une déclaration commune complètement irréelle et orwellienne dans laquelle on pouvait lire que le Canada et la Turquie partageaient les valeurs de démocratie, de droits de la personne et de respect de la primauté du droit.

Vous parliez de cohérence. On a parlé de constance, de prévisibilité. Qu'est-ce que ça donne comme résultat lorsqu'on va sur la scène internationale pour modifier ou améliorer de grandes institutions internationales? On tient tout un double discours. Quand je vous dis que c'est orwellien, ça l'est, pour moi.

J'aimerais avoir votre avis là-dessus.

François Audet: Il y a une partie de ça qui est très politique, et je ne voudrais pas entrer dans cet écosystème, si vous le voulez bien. Je vais m'en tenir à mon expertise.

La cohérence, c'est la capacité d'un État comme le Canada de réussir à faire entrer dans une même boîte tout ce que le premier ministre essaie de faire dans un contexte de menaces tarifaires très importantes de la part des États-Unis, tout en veillant à soutenir la coopération internationale par l'entremise des Nations unies.

Vous avez raison de dire que, lorsqu'on glisse du côté d'ententes avec des pays ou des dirigeants qui ont les deux mains dans des génocides ou dans de la terreur envers des populations et qui ne partagent pas véritablement les valeurs canadiennes — j'espère, en tout cas, que ce ne sont pas les mêmes —, ça paraît incohérent, et ce l'est probablement. Je crois qu'il faut que le premier ministre soit capable de mieux justifier ce genre d'entente. Je peux vous dire, en tout cas, que c'est effectivement tout à fait discutable de glisser vers des partenariats ou des collaborations comme ça, qu'ils soient politiques ou qu'ils puissent déboucher sur des ententes concrètes. Je me permets d'aller jusque-là.

On parle de cohérence et de durabilité. Or, tout ce que nous faisons maintenant peut nous revenir dans le visage dans six mois, dans trois ans ou dans cinq ans. Le type de coopération internationale et d'institutions internationales que le Canada veut défendre soutient les valeurs du droit et du respect. Ces valeurs doivent se refléter dans les ententes qu'on va signer. Quand nous signons des ententes ou que nous serrons la main de gens qui ne respectent pas leurs ententes, qui ne respectent pas le droit et ne respectent pas la coopération internationale, évidemment, il y a un enjeu de cohérence.

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Pouliot, vous avez parlé de financement alternatif. Je suis curieux de savoir ce que ça voudrait dire pour les institutions internationales

Vincent Pouliot: Je pense que ce dont les organisations nationales ont besoin, c'est de financement qui n'est pas du financement réservé. Elles ont besoin d'un financement qui reste ouvert. Il y a des fonds qui existent déjà, par exemple des fonds qui sont génériques, qui permettent au Canada de participer tout en laissant le processus multilatéral lui-même prendre la décision.

L'idée, c'est que, au lieu de financer nos projets bilatéraux par l'entremise d'organisations nationales, nous fournissons le financement avec nos partenaires multilatéraux pour qu'ensuite le programme d'action de l'organisation internationale prenne le relais.

● (1250)

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

J'invite maintenant M. Roman Baber à poser ses questions.

Vous avez cinq minutes.

Roman Baber (North York, PCC): Monsieur François Audet, de l'Université du Québec, êtes-vous prêt à accuser Israël de génocide ici, devant le comité des affaires étrangères, comme vous le faites sur Twitter?

[*Français*]

François Audet: Écoutez, je suis tout à fait prêt à dire que…

[*Traduction*]

Roman Baber: Oui ou non.

[*Français*]

François Audet: Vous ne jouerez pas à ce jeu-là avec moi.

Je suis tout à fait à l'aise de dire qu'Israël a un comportement génocidaire et qu'il y a lieu de croire qu'après enquête, il serait tout à fait valable de déterminer qu'Israël aurait pu avoir un comportement génocidaire.

Aujourd'hui, au sens du droit international et de la Cour pénale internationale, les preuves n'ont pas encore été faites, mais Israël a un comportement génocidaire.

[*Traduction*]

Roman Baber: Aucune preuve n'a été fournie, et pourtant, vous avez déjà porté cette accusation.

Contestez-vous le fait que, selon le Bureau central palestinien de statistique, la population de Gaza en octobre 2023 était de…

Le président: Je ne vois pas en quoi… Est-ce pertinent pour l'étude?

Roman Baber: Absolument. Nous parlons ici de la Cour internationale de justice. Nous parlons du Canada…

Le président: D'accord, mais nous ne sommes pas en train de plaider une cause devant la Cour pénale internationale ou la Cour internationale de justice…

Roman Baber: Un instant.

Le président: Je suis tout à fait disposé à… Nous allons arrêter le chronomètre.

Encore une fois, je veux essayer de vous laisser une certaine latitude, mais s'il vous plaît…

Roman Baber: Vous ne m'avez même pas accordé 30 secondes, monsieur le président.

Le président: Veuillez vous en tenir au sujet.

Roman Baber: Non, ce que nous avons…

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: La population de Gaza… Je ne vois pas très bien en quoi cela…

Roman Baber: Il y a une allégation de génocide…

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'invoque le Règlement.

[*Traduction*]

Le président: Allez-y.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'invoque le Règlement.

Monsieur le président, la motion parle de l'efficacité du Canada et de la façon d'améliorer les institutions internationales. La motion ne parle pas des déclarations passées d'un témoin concernant une situation ou une crise actuelle. Ça n'a pas de sens qu'on aille là, monsieur le président.

[*Traduction*]

Roman Baber: Les amis, pouvez-vous m'aider?

Jacob Mantle: Sur le même rappel au Règlement, monsieur le président, la motion, comme nous en avons discuté, a une portée générale et ne mentionnait expressément aucune organisation internationale. La Cour pénale internationale, à laquelle le Canada a adhéré, est une organisation internationale.

Je pense qu'il relève tout à fait du mandat du Comité d'interroger les témoins sur ces institutions et sur les déclarations qu'ils ont faites à leur sujet, afin de déterminer quels éléments de preuve le Comité peut recueillir sur l'efficacité de ces organisations et sur l'opportunité pour le Canada d'y participer. Cela entre directement dans le cadre de cette étude.

Le président: Monsieur Sari, allez-y.

[*Français*]

Le président: Merci.

[*Traduction*]

Je vais vous redonner la parole, monsieur Baber. Je vous demande d'essayer, autant que possible, de vous en tenir au…

[*Français*]

Abdelhaq Sari: La décision vous reviendra toujours, monsieur le président. C'est à vous de voir si la question est vraiment irrecevable dans le cadre de la discussion d'aujourd'hui.

Au-delà du travail du Comité, dans le cadre duquel nous devons respecter le sujet dont il est question, nous devons également respecter à la fois l'expertise et les gens qui viennent ici pour témoigner, et leur donner quand même la possibilité de bien témoigner sur le sujet dont ils sont venus parler. De plus, il faut adopter le comportement nécessaire à l'égard de ces gens qui viennent témoigner.

[*Traduction*]

Roman Baber: Un instant. Nous sommes encore sur le rappel au Règlement.

Le témoin formule une allégation…

Une voix: Pouvez-vous vous assurer que le bon microphone est… Ce n'est pas le bon microphone.

Roman Baber: Oui, et mon microphone n'était pas ouvert pendant mon intervention initiale. Est-ce exact?

Une voix: Il était ouvert.

Roman Baber: Non, il ne l'était pas.

Je vais demander qu'on me redonne mon temps de parole quand nous en aurons terminé avec cela.

Je suis surpris que le président ne m'ait pas laissé parler plus de 30 à 35 secondes avant de m'interrompre. Ce témoin réclame l'arrestation du chef d'un autre État par l'intermédiaire d'une instance internationale…

Le président: Je ne vous ai pas interrompu. J'ai…

Roman Baber: Vous venez encore de m'interrompre.

Le président: J'ai discuté avec vous de la nécessité de vous en tenir au sujet. Veuillez être exact.

Roman Baber: Nous allons parler du sujet dont ce témoin aime le plus parler sur Twitter et de son incidence sur la participation du Canada à diverses institutions internationales qui peuvent être concernées, qu'il s'agisse des Nations unies ou de la Cour pénale internationale, ainsi que sur la position du Canada à leur égard.

Le gouvernement libéral et les députés d'en face ont évoqué la Cour pénale internationale et parlé d'un mandat d'arrêt contre le chef d'un autre État. Je pense qu'il relève tout à fait de mon rôle de discuter de cette allégation.

Puisque je suis invité à ce comité, j'aimerais que vous m'accordiez une certaine latitude. Il s'agit d'une question sérieuse, d'intérêt public, qui préoccupe beaucoup de gens de ma circonscription et, j'en suis sûr, de celles de nombreux députés présents ici.

Le président: Madame Vandenbeld, allez-y.

Anita Vandenbeld: Sur le même rappel au Règlement, je tiens à souligner qu'on ne fait pas ici le procès du témoin et qu'il n'a rien dit à ce sujet dans sa déclaration préliminaire.

Le président: Je vais remettre le chronomètre en marche et vous redonner la parole.

● (1255)

Roman Baber: Avez-vous des raisons de contester le fait que, selon le Bureau central palestinien de statistique, la population de Gaza en octobre 2023 était d'environ 2,2 millions d'habitants, oui ou non?

[*Français*]

François Audet: Écoutez, si vous me donnez la chance de répondre rapidement à vos questions auxquelles vous me demandez de répondre par oui ou par non, je vous dirais que la situation à Gaza, c'est 70 000 morts, dont des milliers d'enfants, des humanitaires tués systématiquement et des journalistes tués systématiquement. C'est un schéma militaire orienté pour déplacer et tuer une population. C'est la définition la plus simple d'un génocide.

[*Traduction*]

Roman Baber: D'accord, mais ma question portait sur… J'aimerais approfondir…

[*Français*]

François Audet: Laissez-moi terminer.

[*Traduction*]

Roman Baber: Si vous permettez, s'il vous plaît…

[*Français*]

François Audet: Oui, mais c'est important.

[*Traduction*]

Roman Baber: Mon temps de parole est très limité.

Elle était de 2,2 millions en octobre 2023.

[*Français*]

François Audet: Le mien l'est aussi. Si vous me pointez du doigt en faussant des interprétations d'informations très délicates, je vous trouve particulièrement…

Faites attention à ce que vous allez dire, parce que, vous aussi, vous avez des responsabilités envers vos concitoyens, comme vous le dites.

[*Traduction*]

Roman Baber: Je suis prêt à assumer ma responsabilité.

[*Français*]

François Audet: Je suis ici bénévolement pour donner du temps au gouvernement. Je ne suis pas venu ici pour me faire écœurer par qui que ce soit.

[*Traduction*]

Roman Baber: Je devrais pouvoir vous répondre.

La population est aujourd'hui de 2,1 millions d'habitants.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Encore une fois, quand je suis dans un comité…

[*Traduction*]

Roman Baber: Comme c'est intéressant! J'ai l'impression que c'est mon procès qu'on fait ici.

[*Français*]

Abdelhaq Sari: J'invoque le Règlement. Il y a un travail que nous devons faire ici. L'image que nous sommes en train de donner ici, c'est l'image de notre comité. Quand qui que ce soit ne respecte pas les gens qui viennent ici pour témoigner pour nous aider à écrire des rapports, je trouve ça déplorable, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Veuillez poursuivre, monsieur Baber.

Jacob Mantle: S'agissait-il d'un rappel au Règlement, monsieur le président?

Roman Baber: Ce n'est ni un rappel au Règlement ni un manque de respect.

La population est aujourd'hui estimée à 2,1 millions d'habitants, soit 100 000 de moins. Israël a accepté le chiffre que vous venez de citer, soit 70 000 personnes tuées pendant la guerre. Toutefois, le Hamas a déclaré avoir perdu plus de 40 000 combattants. Cela signifie que, dans une zone densément peuplée, le rapport entre les civils et les combattants est de 2-1, en faveur des combattants. N'est-il pas étrange, lorsqu'un État commet un génocide, qu'il y ait davantage de morts parmi les combattants que parmi les civils?

[*Français*]

François Audet: Écoutez, je comprends très bien vos intentions et vos propos. Moi, je suis ici pour venir vous parler de l'efficacité des organisations internationales. Si vous voulez tenir une réunion de comité sur Gaza, ça va me faire plaisir de venir témoigner. Est-ce qu'il y a des questions sur l'efficacité des organisations internationales?

[*Traduction*]

Roman Baber: Merci.

J'aimerais poursuivre.

Connaissez-vous la procédure selon laquelle l'aviation israélienne largue une bombe sonore — une bombe factice — sur un toit pour que l'immeuble soit évacué avant d'être bombardé?

Pourquoi un État voudrait-il faire cela s'il commet un génocide?

Le président: Un instant…

Allez-y, monsieur Brunelle-Duceppe.

[*Français*]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Cette question est complètement irrecevable. Je n'ai pas entendu une seule chose sur les institutions internationales. Dans la dernière question qui vient d'être posée au témoin, il n'y avait absolument rien qui portait sur la motion dont nous sommes censés discuter.

Écoutez la dernière question. On parle de…

[*Traduction*]

Le président: J'invite les députés à s'adresser à la présidence.

Monsieur Brunelle-Duceppe… D'accord.

Vous avez la parole. Allez-y, monsieur Baber.

Roman Baber: Pourquoi l'État d'Israël larguerait-il des tracts et ferait-il des appels téléphoniques, comme il l'a fait à Hormuz et à Srifa, s'il avait l'intention de commettre un génocide?

Le président: Il y a un rappel au Règlement. Je suis désolé.

Allez-y.

[*Français*]

L'hon. Mona Fortier: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Notre témoin est ici pour parler d'une étude sur l'efficacité des organisations internationales. Ça peut être large, mais il est quand même précisé que ça porte sur les organisations internationales. Nous aimerions donc discuter de ça en ce moment.

[*Traduction*]

Le président: Je voudrais…

Roman Baber: La Cour pénale internationale a délivré un mandat d'arrêt contre un chef d'État en exercice. Beaucoup de gens dans cette ville ont réclamé l'arrestation de cette personne.

J'en ai parfaitement le droit. Je suis encore sur le rappel au Règlement. Ce temps ne devrait pas être déduit du mien.

Le président: Il n'a pas été déduit de votre temps de parole. Ne vous inquiétez pas.

Roman Baber: J'ai le droit de remettre en question l'efficacité de cette organisation internationale ou la participation du Canada à cette organisation.

Puis-je continuer, s'il vous plaît?

Le président: Avant que vous poursuiviez, je tiens aussi à vous rappeler que le témoin n'est pas tenu de répondre à la question. Vous pouvez poser des questions; le témoin n'est pas obligé d'y répondre.

Veuillez vous en tenir au sujet.

Roman Baber: Combien de temps me reste-t-il?

Le président: Il vous reste 2 minutes et 36 secondes.

Roman Baber: Pourquoi largueraient-ils des tracts ou des bombes factices sur les toits s'ils voulaient commettre un génocide, monsieur Audet?

● (1300)

[*Français*]

François Audet: Je ne répondrai pas à ça, car ce n'est pas en lien avec le Comité.

[*Traduction*]

Roman Baber: Savez-vous qu'Israël a lancé une invasion terrestre, envoyé de nombreux soldats et fait le tour des maisons?

Si Israël dispose d'une nette supériorité aérienne et a l'intention de commettre un génocide, pourquoi mettrait-il ses soldats en danger et lancerait-il une invasion terrestre massive?

[*Français*]

François Audet: C'est une question qu'il faut poser à l'armée israélienne. Je ne répondrai pas à ça, car ce n'est pas en lien avec le Comité.

[*Traduction*]

Roman Baber: Êtes-vous au courant du nettoyage ethnique dont les chrétiens sont actuellement victimes au Nigéria?

[*Français*]

François Audet: Oui, comme…

Le président: Un moment, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

Si votre prochaine phrase ne porte pas sur les organisations internationales, je donnerai la parole au prochain intervenant.

Roman Baber: Bien sûr.

Eh bien, le Conseil de sécurité de l'ONU continue de condamner Israël plus souvent qu'il ne condamne tous les autres pays réunis. Nous devrions donc peut-être passer à l'ONU. Êtes-vous au courant du génocide de musulmans par d'autres musulmans qui a lieu en ce moment au Soudan?

[*Français*]

François Audet: Ce n'est pas lié au Comité, monsieur.

[*Traduction*]

Roman Baber: Êtes-vous au courant des allégations selon lesquelles près de 400 000 personnes ont été tuées dans le conflit militaire entre les Houthis et l'Arabie saoudite?

[*Français*]

François Audet: Ce n'est pas lié au Comité, monsieur.

[*Traduction*]

Roman Baber: D'accord, monsieur, mais je constate que vous parlez du génocide commis par Israël, ou du génocide allégué, dans vos propos, vos gazouillis et vos conférences, alors que vous ne souhaitez discuter d'aucune des autres atrocités ni des génocides réels qui ont lieu dans le monde en ce moment. Pourquoi ciblez-vous l'État d'Israël dans vos accusations de génocide?

[*Français*]

François Audet: Je crois que, visiblement, vous ne connaissez pas du tout mon travail.

J'étais en Amérique centrale pas plus tard que la semaine dernière, quand a eu lieu d'ailleurs le tremblement de terre. Je travaille actuellement justement sur la crise migratoire là-bas depuis des années. Je m'intéresse aux crises humanitaires partout dans le monde et je m'intéresse particulièrement à la crise de Gaza, parce que c'est une des plus graves crises humanitaires de notre époque.

[*Traduction*]

Roman Baber: Plus de cinq fois autant de personnes sont mortes dans la guerre entre les Houthis et l'Arabie saoudite, qui se poursuit encore, mais vous n'en parlez pas une seule fois. Est-ce parce qu'une accusation contre un État juif peut avoir pour effet de minimiser l'Holocauste?

[*Français*]

François Audet: Je ne répondrai pas à cette question.

[*Traduction*]

Roman Baber: Comprenez-vous que ces calomnies antisémites diabolisent les Juifs canadiens et les mettent en danger?

Le président: Un instant. M. Lawrence souhaite faire un rappel au Règlement.

Allez-y.

Philip Lawrence: Je voudrais simplement remercier le président d'avoir entendu ce témoignage.

Je tiens à dire que les actions d'Israël, qu'on les appuie ou non, minent considérablement la confiance des Canadiens des deux camps envers les institutions internationales. Je voulais simplement le dire pour que cela figure au compte rendu, et le dire aussi à M. Audet: il est tout à fait légitime d'aborder ce sujet.

Merci, monsieur le président.

Le président: Il vous reste six secondes.

Roman Baber: Est-ce une photo de vous et de Mélanie Joly derrière vous, sur l'étagère?

Le président: Quel est le rapport avec les organisations internationales?

Roman Baber: Je fais simplement la conversation.

Le président: Le temps est écoulé.

Je donne maintenant la parole à M. Clark, puis à M. Brunelle-Duceppe.

Braedon Clark (Sackville—Bedford—Preston, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci à tous nos témoins d'être ici cet après-midi.

Monsieur Audet, j'aimerais tout particulièrement vous présenter, au nom du Comité, des excuses pour ce qui vient de se passer. Je pense que tous les témoins ici présents sont des professionnels qui travaillent, qui font de la recherche et qui sont venus prêts à discuter des institutions internationales. C'est assurément ce que j'ai l'intention de faire.

Je suis désolé, monsieur Wolfe. Je vous remercie de votre patience. Pour vous donner l'occasion de participer à la discussion, je vais d'abord vous poser cette question.

[*Français*]

Ensuite, je m'adresserai au professeur Audet et au professeur Pouliot..

[*Traduction*]

En tant que puissance moyenne, le Canada se trouve toujours dans une position intéressante, mais difficile: nous avons peut-être trop d'influence et d'autorité pour accepter les choses telles qu'elles sont, mais pas assez de pouvoir pour changer les règles à nous seuls. C'est évidemment une position difficile.

Monsieur Wolfe, je sais que vous avez parlé de l'OMC, qui est votre domaine d'intérêt particulier. Comment le Canada, qui est en quelque sorte la puissance moyenne par excellence, peut-il agir au sein de l'OMC pour en améliorer le fonctionnement?

J'adresserai ensuite la même question à MM. Audet et Pouliot.

Merci.

Robert Wolfe: Je pense que le Canada doit toujours travailler avec d'autres pays pour accomplir quoi que ce soit à l'OMC. Vous avez tout à fait raison: personne ne va se lever et se mettre au garde-à-vous quand le Canada fait une proposition. Nous n'avons pas le poids nécessaire. Fait intéressant, les Américains ne l'ont plus non plus. L'organisation compte un éventail beaucoup plus large de membres, et il est plus difficile de faire avancer les choses.

Je pense que le Canada doit continuer de faire ce qu'il fait déjà: tenter de réunir des groupes de pays qui partagent ses vues et qui souhaitent progresser sur un enjeu particulier, tenir des discussions, faire des recherches et voir s'il est possible d'avancer. Nous n'avons certainement pas le pouvoir de simplement ordonner que quelque chose se fasse; c'est tout à fait vrai.

● (1305)

Braedon Clark: Monsieur Audet, c'est à vous.

[*Français*]

François Audet: Je vous avoue que je n'ai pas bien entendu la question. Je suis désolé.

[*Traduction*]

Braedon Clark: Ce n'est pas grave. Essentiellement, la question était de savoir comment nous pouvons, en tant que puissance moyenne par excellence dans le monde, agir au sein de certaines de ces institutions internationales pour nous assurer, comme on dit… M. Pouliot a fait une très bonne analogie avec une maison qui prend de l'âge. On n'abandonne pas simplement sa maison. C'est vrai. On essaie de la rénover et de s'assurer… Et dans bien des cas, la structure est encore solide.

Comment le Canada peut-il s'y prendre, compte tenu de sa position de puissance moyenne?

[*Français*]

François Audet: C'est une très bonne question.

Je suis assez d'accord avec le professeur Pouliot sur le fait que, dans l'histoire récente de l'humanité, la création de nouvelles organisations est extrêmement complexe. Je crois qu'on doit miser, comme moyenne puissance, sur la consolidation des acquis et sur la remise en question de certaines choses qui ne fonctionnent pas à l'intérieur des organisations. Le professeur Pouliot a mentionné, tout à l'heure, l'élection du secrétaire général, qui sera décidée par cinq États seulement. Ce n'est pas du tout représentatif.

Évidemment, le Canada a une influence limitée dans ce genre de processus, mais il est certain que la coalition avec d'autres puissances moyennes partout dans le monde sera nécessaire pour s'assurer du maintien d'un état de droit relativement stable dans le monde. En effet, pour l'instant, c'est l'état de droit qui est menacé. C'est ce qui est le plus difficile pour un État comme le Canada.

[*Traduction*]

Vincent Pouliot: Merci. C'est une excellente question.

Je pense que le présupposé est tout à fait juste: le Canada n'a ni le pouvoir ni l'influence nécessaires pour changer les règles à lui seul. Je crois que ce sont les mots que vous avez employés. C'est, à mon avis, un point de départ très important.

Ce que nous pouvons faire de mieux, ou ce qui nous rend le plus utiles, c'est contribuer à faire respecter les règles, ce qui est légèrement différent, mais tout aussi utile. Pour expliquer ce que je veux dire, je vais prendre l'exemple du financement. Je m'en excuse, parce que je sais que le financement est aussi parfois un peu problématique sur le plan politique. C'est un exemple.

Je pense aussi qu'un autre point soulevé plus tôt doit être mis en pratique: la nécessité d'un discours positif de la part des dirigeants au sein des institutions internationales. Cela fait cruellement défaut en ce moment. Les États-Unis se sont retirés et se montrent extrêmement critiques, et personne n'a vraiment pris le relais pour dire: « Eh bien non, le système n'est pas complètement défaillant. » Il y a des correctifs à apporter ici et là, mais il y a aussi des rouages qui fonctionnent. Encore une fois, cela ne coûte pas cher. Il suffit que le Canada fasse partie des pays qui appuient réellement le système et qui contribuent à légitimer son action, surtout lorsqu'elle est justifiée de notre point de vue.

À mon avis, ce sont ces actions qui passent sous le radar qui conviennent le mieux au Canada.

Braedon Clark: J'aimerais faire une brève observation.

M. Audet a soulevé un très bon point au sujet de la visibilité et des communications.

Je ne sais pas pourquoi cela m'a fait penser à ceci, mais c'est l'Halloween samedi. Mes enfants ont 9 et 6 ans. Ils ont hâte. Quand j'avais leur âge — il y a 30 ans —, j'avais une petite boîte orange de l'UNICEF. On récoltait des pièces de monnaie, de 25 ¢ ou de 1 $. Cela comptait beaucoup pour moi quand j'étais enfant. J'avais l'impression d'aider de cette façon.

Une voix: Ils vont la ramener.

Braedon Clark: Vraiment? D'accord. Eh bien voilà. Il n'y a plus de pièces de 1 ¢, mais…

Le président: Merci, monsieur Clark.

Chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu le mercredi 28 octobre.

Plaît-il au Comité de lever la séance?

Des députés: D'accord.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca